Distr.
GENERALE

E/CN.4/1993/86 8 février 1993

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME Quarante-neuvième session Points 10, 12, 22, 24 et 27 de l'ordre du jour

> QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION

OU D'EMPRISONNEMENT

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES, OU QU'ELLES SE PRODUISENT DANS LE MONDE,

EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES DEPENDANTS

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES
LES FORMES D'INTOLERANCE ET DE DISCRIMINATION FONDEES
SUR LA RELIGION OU LA CONVICTION

DROITS DE L'ENFANT

SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE TERRITOIRE

DE L'EX-YOUGOSLAVIE

E/CN.4/1993/86 page 2

Lettre datée du 29 janvier 1993, adressée au Sous-Secrétaire Général aux droits de l'homme par le Représentant permanent de la République fédérale de Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint des documents concernant les viols commis contre des enfants, des jeunes filles et des femmes de nationalité serbe sur le territoire de l'ex-Yougoslavie ainsi que la déclaration du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie concernant la résolution sur le viol de femmes musulmanes dans l'ex-Yougoslavie qui a été adoptée par le Parlement européen.

Nous vous prions de faire en sorte que votre office fasse circuler ces documents en tant que documents officiels de la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, au titre des points 10, 12, 22, 24 et 27 de l'ordre du jour.

(<u>Signé</u>): M. Vladimir Pavicevic

Ambassadeur, Chargé d'affaires a.i.

Déclaration du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie concernant la résolution sur le viol de femmes musulmanes dans l'ex-Yougoslavie adoptée par le Parlement européen

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a examiné la résolution du Parlement européen sur le viol des femmes musulmanes dans l'ex-Yougoslavie qui dénonce la détention et le viol de femmes musulmanes en Bosnie-Herzégovine. En même temps cette résolution ignore entièrement et ne condamne pas des crimes semblables commis contre des femmes serbes et autres dans la région. Les informations reçues jusqu'ici et les déclarations des victimes qui ont quitté la Bosnie-Herzégovine ont été communiquées au Gouvernement fédéral et seront transmises au Parlement européen. Elles ont déjà été transmises aux organes des Nations Unies sous forme de document officiel.

Le Gouvernement fédéral est d'avis que de tels crimes devraient être condamnés avec la plus grande énergie et que les coupables, quelle que soit leur identité et quel que soit le lieu, devraient être punis. Nous considérons que les abus commis contre des femmes dans les zones de guerre, que ce soit dans le cadre de la stratégie de "nettoyage ethnique" ou dans d'autres buts, sont des actes tout à fait inhumains et des crimes, non seulement contraires au droit humanitaire international, mais aussi aux préceptes de base de la morale, de l'honnêteté et de la dignité.

Le Gouvernement fédéral a désapprouvé l'approche partiale des coauteurs de cette résolution, qui sans vérifier suffisamment les allégations et avant d'avoir mené une enquête et recueilli des preuves de manière appropriée, ont blâmé seulement les Serbes pour les abus mentionnés dans ce texte.

C'est précisément pour cette raison que nous appuyons l'idée de la création rapide de commissions d'enquête internationales impartiales auxquelles sera confiée la tâche d'enquêter sur les faits et de rassembler les renseignements nécessaires en vue de juger et de punir ceux qui ont commis ces crimes. De telles enquêtes, nous en sommes convaincus, contribueront également, sur la base de renseignements fiables, à éliminer les préjugés et les doutes infondés du Parlement européen en ce qui concerne la nationalité aussi bien des coupables que des victimes des crimes de viol commis contre des femmes en Bosnie-Herzégovine.

Estimant que la situation a de quoi inquiéter et appelle une réaction opportune, d'autant plus que de tels crimes peuvent encore être commis et manifestement servent à la propagande de guerre, le Gouvernement fédéral souligne qu'il est prêt à participer aux enquêtes en fournissant des preuves sur les crimes, provenant de sources auxquelles il a accès.

TRADUCTION OFFICIEUSE

REPUBLIQUE FEDERALE DE YOUGOSLAVIE ASSEMBLEE FEDERALE

Belgrade, 30 décembre 1992

M. Egon Alfred KLEPSCH, Président du PARLEMENT EUROPEEN

Monsieur le Président,

Nous avons reçu par l'intermédiaire du Consulat général de Yougoslavie à Strasbourg la résolution sur le viol de femmes dans l'ex-Yougoslavie qu'a adoptée le Parlement européen.

Nous avons noté que ses paragraphes, et en particulier certaines des informations qu'ils contiennent, se fondent sur des informations erronées qui peuvent amener à des conclusions fausses, nuisibles et dangereuses.

Nous estimons que cela découle d'une approche partiale de la crise yougoslave de la part du Parlement européen, manifestée pour une période plus longue du fait que cet organe s'appuie entièrement sur une source d'information.

Les alinéas B, C et D du préambule et le paragraphe 1 du dispositif de la résolution sont les exemples les plus flagrants de déformation des faits, car seules les milices serbes sont blâmées pour les crimes de guerre du viol de femmes musulmanes en Bosnie-Herzégovine. Or il est bien connu que ces crimes de guerre ont été commis par les trois parties à la guerre civile en Bosnie-Herzégovine. En conséquence, insister sur la responsabilité d'une seule partie en ignorant les deux autres minimise ou justifie leurs crimes. L'allégation la plus frappante est celle de l'alinéa C du préambule selon laquelle les milices serbes détiennent un grand nombre de femmes dans des maisons de prostitution, alors qu'en réalité ces crimes systématiques ont été commis presque exclusivement par des milices musulmanes qui ont organisé des maisons de prostitution où des femmes sont victimes d'abus sexuels, dans des conditions qui sont entièrement connues et approuvées par les autorités musulmanes reconnues de Bosnie-Herzégovine (par exemple, les maisons de prostitution de Sarajevo et Tuzla)

Nous déplorons profondément le caractère superficiel et inexact des renseignements auxquels il est fait référence dans cette résolution et nous souhaitons appeler l'attention sur ses effets néfastes pour la vérité et la cause de la paix.

E/CN.4/1993/86 page 5

L'Assemblée fédérale de la République fédérale de Yougoslavie est en possession de renseignements qui, s'ils avaient été utilisés, auraient rendu le texte adopté plus équilibré. En conséquence, ces renseignements seront communiqués aux membres du Parlement européen pour leur usage et à leur demande.

Une visite d'une délégation du Parlement européen en République fédérale de Yougoslavie ou l'envoi d'une délégation de l'Assemblée fédérale à Strasbourg pourraient, à notre avis, contribuer à une meilleure perception des faits et à une convergence des efforts pour une cessation immédiate et inconditionnelle de toutes les hostilités en Bosnie-Herzégovine, qui serait la manière la plus rapide et la plus efficace de mettre fin à toutes les violations des droits de l'homme et aux crimes de guerre commis dans la guerre civile de Bosnie-Herzégovine.

Nous espérons une réponse rapide de votre part à ce sujet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

POUR LA CHAMBRE DES REPUBLIQUES

POUR LA CHAMBRE DES CITOYENS

(<u>Signé</u>): Milos Radulovic Président (<u>Signé</u>) : Jugoslav Kostic Président E/CN.4/1993/86 page 6

Association médicale serbe Belgrade

Belgrade, le 14 janvier 1993

PROTESTATION DES MEDECINS DE SERBIE

Au nom des médecins de Serbie nous protestons vivement contre les allégations absurdes de M. Stefan Schwartz, membre du Parlement allemand, allégations que nous jugeons répugnantes, au sujet d'expériences <u>in vivo</u> de "médecins serbes sur des femmes musulmanes". Dans son discours prononcé devant le Parlement allemand et dans des déclarations faites à la télévision et publiées fin décembre dans le journal allemand "<u>Bild am Sontag</u>" et dans les journaux hollandais "<u>Haagache Courant</u>" et "<u>Folkskrant</u>", M. Schwartz a prétendu sur la base d'une déclaration faite par un témoin que des expériences criminelles avaient été effectuées en particulier sur des femmes musulmanes.

L'absurdité de cette déclaration et ses intentions malsaines et mauvaises sont démontrées par le fait qu'à l'appui des allégations, qui rivalisent avec les pires films d'horreur, a été citée la déclaration d'une femme médecin croate non identifiée qui a affirmé qu'au cours de l'autopsie d'une femme musulmane elle a trouvé un embryon de chien implanté dans son utérus après un avortement. Le but de cette histoire est manifestement de démoniser encore davantage les Serbes et les médecins serbes, dans un processus sans fin qui aboutit à la folie.

Nous rappelons que l'Association médicale serbe et son Comité de déontologie, dans la meilleure tradition de la médecine serbe, ont toujours soutenu la paix et ont lancé un certain nombre de fois des appels contre la destruction de villes, des meurtres de personnes, les horreurs du prétendu nettoyage ethnique et d'autres actes bestiaux accompagnant cette guerre civile, ethnique et religieuse. Elle a également appuyé la tolérance et les principes humanistes les plus élevés.

Parmi les 540 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine qui se sont enfuis en Serbie, il y a 34 000 Musulmans, 8 000 Croates et 43 000 autres personnes (Juifs, Tziganes, Hongrois, Albanais, Bulgares et autres) qui ont bénéficié d'un traitement médical gratuit et de toutes les autres prestations assurées aux réfugiés serbes.

Les médecins de Serbie demandent que leur réputation soit protégée et accusent ceux qui, impunément et sans aucune preuve, souillent cette réputation. Nous espérons que ces allégations dépourvues de sens et grotesques se retourneront contre ceux qui les répandent, d'abord dans leurs propres communautés.

Pour le Comité de déontologie de l'Association médicale serbe Prof. Dr. Milan Popovic Président Pour l'Association médicale serbe Prof. Dr. Vojin Sulovic Académicien Président Commission d'Etat sur les crimes de guerre et le crime de génocide

MEMORANDUM

SUR LES CRIMES DE VIOL D'ENFANTS, DE JEUNES FILLES ET DE FEMMES

DE NATIONALITE SERBE COMMIS AU VILLAGE DE NOVI GRAD (COMMUNE D'ODZAK),
EN BOSNIE-HERZEGOVINE

SAMAC
24 décembre 1992
Rédigé par un chargé de recherche à
l'intention de la Commission d'Etat
sur les crimes de guerre et
le crime de génocide

MEMORANDUM

SUR LES CRIMES DE VIOL D'ENFANTS, DE JEUNES FILLES ET DE FEMMES

DE NATIONALITE SERBE COMMIS AU VILLAGE DE NOVI GRAD (COMMUNE D'ODZAK),
EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Le présent mémorandum présente des données recueillies à ce jour et vérifiées sur les crimes de viol d'enfants, de jeunes filles et de femmes de nationalité serbe au village de Novi Grad qui ont été commis entre le 8 mai et le 15 juillet 1992 par les membres des unités d'occupation croates. Il constitue seulement une partie d'un dossier complet sur les crimes de guerre et le crime de génocide commis contre la population serbe dans la région de Bosanska Posavina, dans les villages serbes suivants : Donja Dubica, Trnjak, Struke, Novi Grad et Gnionica, et dans la partie serbe de Gornji Svilaj, dans la commune d'Odzak.

La guerre a été imposée aux Serbes dans cette partie de la région de Bosanska Posavina le 19 avril 1992. Ce jour-là des unités de la garde nationale croate venues de la République de Croatie ont traversé la Save et, aidées par des membres de l'Union démocrate croate de la région de la commune d'Odzak, en République de Bosnie-Herzégovine, ont commencé leurs crimes en assassinant dans le village de Struke le parlementaire serbe Rajko (père Dusan) Djuric, Président du Parti démocrate serbe du village de Donja Dubica.

Ayant été entourés par ces forces, les villageois des villages serbes de Donja Dubica et Trnjak se sont enfuis de leurs foyers. Des colonnes de réfugiés composées de femmes et d'enfants de ces villages ont atteint le village serbe plus important de Novi Grad, où les Serbes de cette zone ont organisé une défense commune pour ne pas être à nouveau victimes d'un génocide comme les 7 et 8 décembre 1944. Il faut rappeler que pendant ces deux journées-là les hordes de Pavelic ont massacré tout ce qu'elles voyaient à Trnjak et Dubica. Simplement parce qu'ils étaient serbes, 713 hommes, femmes et enfants ont été ainsi assassinés. Aujourd'hui, près d'un demi-siècle plus tard, le néofascisme a imposé de nouvelles épreuves aux Serbes à cet endroit. Dans ces villages les habitants se sont trouvés encerclés par 16 villages croates et musulmans hostiles, dont la ville d'Odzak. Des tirs d'artillerie poursuivis à toute heure du jour du territoire d'un autre Etat - la République de Croatie - et spécifiquement du village de Jaruga, de l'autre côté de la Save, ont causé de lourdes pertes parmi les villageois serbes. Leurs villages ont été dévastés et beaucoup de défenseurs blessés sont décédés faute de médicaments et d'un traitement médical adéquat. L'ONU, et en particulier la FORPRONU, ont été régulièrement informés de la tragédie du peuple serbe dans cette zone, mais n'ont apporté aucune aide, et même en fait aucune réponse.

L'armée d'occupation de la République de Croatie ayant donné l'assurance que si les défenseurs cessaient de résister tous les villageois pourraient passer en territoire serbe libre, les Serbes l'ont crue et ont accepté l'offre, mais le 8 mai 1992 ils se sont tous retrouvés dans les camps de "Strolit" et dans l'école élémentaire d'Odzak. Pendant les dix jours qui ont

suivi toutes les femmes et les enfants ont été ramenés au village par groupe. Cet acte délibéré des autorités oustachies a eu des conséquences tragiques non seulement pour les femmes, mais aussi pour les enfants.

Une unité spéciale du Conseil de défense croate, appelée "Vatreni konji" (Chevaux de feu) a commis d'innombrables crimes contre les civils de nationalité serbe. Outre la destruction et l'incendie de maisons et de lieux de culte dans le territoire des villages serbes de la commune d'Odzak et la torture et l'assassinat de détenus des camps, on se souviendra de cette unité pour des viols collectifs d'enfants, de jeunes filles et de femmes, particulièrement au village de Novi Grad. Ces crimes ont été accompagnés de mauvais traitements physiques cruels, et d'abus et d'humiliations infligés aux victimes. Consciente que ces victimes étaient sans défense, étant donné que tous les hommes étaient restés dans des camps à Odzak, cette bande oustachie fanatique a poursuivi ses orgies frénétiques et sadiques jusqu'au 15 juillet 1992, c'est-à-dire jusqu'au moment où la région a été libérée par l'armée de la République de Srpska. Le fait que les membres de cette bande étaient animés par des impulsions pathologiques en même temps que par l'ambition d'une grande Croatie est confirmé par de nombreux exemples.

En juin 1992 cette unité spéciale, qui était intégrée à la 102ème brigade du Conseil de défense croate, a enfermé 16 personnes (femmes et enfants) dans la maison de Djakovic (Branka) Mile à Novi Grad avant d'y mettre feu. En sautant par les fenêtres les femmes et les enfants sont parvenus à se sauver à la dernière minute.

A Vrbovacki Lipik, des membres de cette unité, après avoir attaché Topic (père Ljubo) Milan et sa femme Topic Nada et les avoir accusés de posséder des armes, ont disposé de la paille autour d'eux et y ont mis le feu pour les contraindre à avouer la détention d'armes. Lorsque les flammes ont commencé à les atteindre on les a laissés s'écarter. Après cela Milan Topic a été battu sévèrement et sa femme Nada violée.

Dans cette zone, des terroristes croates ont commis de nombreux meurtres, qui défient la description par leur cruauté et leur brutalité. Bien que les armes ne leur aient pas manqué, ils ont tué les gens en règle générale en les frappant à mort et par des tortures indicibles. Topic (père Simon) Mihajlo, surnommé "Mijo", né en 1913 à Vrbovacki Lipik, a été tué le 5 juillet 1992 par Mato Barusic, Oustachi du village de Pecnik, qui l'a lapidé à mort, en l'atteignant à la tête et la poitrine, comme au Moyen Age. Des personnes ont mis des jours à mourir dans des douleurs insupportables. Cette cruauté n'a même pas été épargnée aux femmes. Les Oustachis ont enfermé Rakic (père Mijo) Simka dans une maison et l'y ont brûlée vive. Lesic (père Jovan) Slavka, né en 1962 à Vrbovacki Lipik, a été tué le 2 mai 1992 par l'oustachi Tado du village de Pecnik, qui s'est même vanté de ce meurtre devant les détenus serbes du camp en déclarant que son fusil ne ratait jamais un Chetnik. Zoranovic (père Petar) Zorka, une vieille femme de Novi Grad née en 1913, a été tuée sans aucune raison en face de sa propre maison par son voisin, un oustachi du hameau de Potop */.

^{*/} L'identité de ce criminel oustachi fait l'objet d'une recherche.

Les "chevaliers" de Tudjman n'ont pas cessé de violer. Alors que les femmes étaient détenues au camp d'Odzak ils ont ajouté à ce crime une forme d'humiliation qui leur a été particulière. Les Oustachis ont organisé ce qu'ils ont appelé un "mariage au camp". Les victimes de ce crime devaient être sensiblement différentes par l'apparence physique, l'âge, la taille, le niveau d'éducation, etc. L'inventeur de cette forme de terreur et d'humiliation est le gardien adjoint du camp Josip Tolic, fils de Ruza, de Bele Bare près d'Odzak. La première expérience a été faite avec un enseignant de Gradacac et une détenue choisie, l'un et l'autre de nationalité serbe. Sous la menace d'une arme, les partenaires ainsi choisis ont dû avoir des relations sexuelles devant les Oustachis. La première "nuit de mariage" a été accompagnée de musique. Un détenu du camp jouait de la guitare. Un autre exemple est celui de détenus serbes mineurs du camp qui ont été contraints à violer une fille serbe atteinte de troubles mentaux, Stoja, de Novi Grad. Après qu'ils eurent refusé et été sévèrement battus, les oustachis ont proposé aux autres détenus, affamés et émaciés, "un bon dîner" s'ils étaient volontaires pour violer cette fille.

Après des plaintes répétées auprès du service de la sécurité publique oustachie de Novi Grad, de la part de mères et de grand-mères désespérées par la répétition incessante des crimes de viol, les Oustachis ont ordonné que toutes les femmes et les jeunes filles soient recueillies dans deux maisons à proximité immédiate du commissariat de police, expliquant qu'ainsi "elles pouvaient être protégées des extrémistes croates". La plupart des femmes ont commis l'erreur fatale de les croire, parce qu'ainsi rassemblées elles ont été des proies plus faciles pour les Oustachis déchaînés. Les Oustachis sont venus et les ont parquées par groupes dans ces maisons, sans aucun obstacle, pour enlever ensuite les victimes qu'ils choisissaient. Ils les arrachaient de la manière la plus brutale aux bras de leurs mères en pleurs.

Le fait que rien ne les arrêtait est également démontré par l'exemple de Ninkovic (père Drago) Jovanka. Pour lui faire dire où elle avait caché sa fille, ils ont mis un chiffon enflammé dans la paume de sa main, mais elle a enduré la terrible douleur et sauvé son enfant.

Sur la base des enquêtes menées jusqu'ici sur ce type de crime à Novi Grad, 26 personnes âgées de 9 à 60 ans ont été violées. A part des cas isolés, il s'agissait principalement de viols collectifs, dans lesquels jusqu'à huit criminels violaient une victime $\underline{*}/$.

Les témoignages authentiques des victimes des crimes de viol ont été présentés aux autorités de la République de Srpska et à la Commission d'Etat de la République fédérale de Yougoslavie pour les crimes de guerre et le crime de génocide. Comme il s'agit d'expérience intime d'un caractère délicat et profondément perturbant, nous présentons des faits essentiels avec le souci de protéger l'intégrité des personnes concernées, en décrivant la gravité de leur épreuve mais en indiquant seulement les initiales des victimes qui ont fait des déclarations. Les victimes les plus tragiques de cette guerre sont sans aucun doute les enfants; nous commencerons donc par un exemple de ce genre :

 \underline{SM} , neuf ans et huit mois, violée le 5 juillet 1992. Le coupable est Mato Barukcic, du village de Pecnik.

Le témoin Radulovic D. Danica a déclaré au sujet de ce crime : "Le 5 juillet 1992, l'oustachi Mato Barukcic, du village de Pecnik, est entré dans la maison. Il a commencé à me frapper et à palper les jambes de

En troisième lieu, des dépositions d'un certain nombre de femmes devraient être recueillies lorsqu'elles reviendront dans cette zone qu'elles ont quittée immédiatement après leur libération pour aller vivre avec des membres de leurs familles en Serbie ou à l'étranger. La protection des victimes de ce crime doit être planifiée et organisée. Pendant longtemps, cela sera un test de conscience pour les organismes humanitaires et un certain nombre d'institutions dans le pays et à l'étranger.

 $^{^{*}}$ / Le viol est un crime d'un type particulier. C'est une attaque contre la reproduction humaine, et le traumatisme qu'il entraı̂ne dure toute la vie. Plusieurs facteurs permettent difficilement d'établir la pleine vérité sur le caractère massif des crimes de viol qui ont été commis :

En premier lieu, un nombre important de femmes ont déclaré qu'elles feraient leurs dépositions seulement lorsque les membres de leurs familles seraient revenus de camps en Croatie, parce qu'elles craignaient pour leurs vies, avec raison;

En deuxième lieu, les victimes appartiennent à des sociétés patriarcales, et, pour cette raison parmi d'autres, elles répugnent à indiquer les détails de leurs épreuves même si des assurances leur sont données que leur intégrité personnelle sera respectée;

la fillette en disant combien elles étaient belles. Il a dirigé une arme à feu sur moi. Il m'a appuyé un couteau sur la gorge. Puis il a pris le repas qui était devant moi et il a commencé à manger. Il m'a dit d'aller enterrer mon grand-père Mihajlo Topic (79 ans) qu'il avait tué, en me déclarant que d'autres l'avaient tué. Il avait tué le vieil homme avec une pierre. Je n'ai pas voulu le suivre et il m'a frappée à coups de pied et à coups de poing en jurant contre moi et en maudissant ma mère tchetnik Il a commencé à entraîner la petite SM hors de la maison, mais je n'ai pas voulu le laisser emmener l'enfant. Il me l'a arrachée et l'a emmenée dans la forêt, à environ un kilomètre. J'ai commencé à crier au secours et Radulovic T. Stretko est venu. Je lui ai dit que l'Oustachi avait emmené l'enfant dans la forêt. Un agent de police, le fils de Joze Jurisic et de Pera Vranic, est allé chercher trois autres agents de police car il n'osait pas aller à la recherche de l'enfant seul. Au bout d'un moment ils l'ont ramenée en pleurs et échevelée".

Le témoin Radulovic T. Stretko, parmi d'autres, a déclaré au sujet du même crime : "Le 5 juillet 1992, j'ai entendu un hurlement et je suis sorti en courant de la maison. J'ai vu un Oustachi emmener LSM, âgée de 9 ans, vers la forêt, à travers mon carré de pommes de terre. J'ai arrêté deux militaires qui ont appelé la police. Deux agents de police sont allés dans la forêt et sont revenus. Ils ont dit qu'ils n'avaient trouvé personne. Ils sont retournés et ont retrouvé des traces - de l'herbe piétinée - puis ils ont aperçu le criminel avec l'enfant. J'ai entendu des coups de feu, et il a été ramené avec l'enfant".

Dans la déclaration qu'elle a faite, la victime OPS, âgée de 15 ans, a notamment dit ce qui suit : "Le 3 juillet 1992 à 23 heures, un groupe d'Oustachis est arrivé dans une camionnette et dans une voiture à la maison de Drago Vladic où nous étions une quinzaine de personnes, femmes et enfants. Ils sont entrés dans la maison au nombre de huit, avec des armes et des torches électriques et ils ont commencé à frapper tout le monde à coups de bâton. Ils m'ont ordonné de sortir et, comme j'ai refusé, ils ont commencé à m'arracher à ma mère qui me serrait. Elle les a suppliés de ne pas m'emmener, en leur disant : 'Moi aussi je suis Croate'. Mais ils ont commencé à la frapper elle aussi et ils m'ont poussée dehors. Ils m'ont emmenée avec une autre fille, ALV, à Posavska Mahala, et ils m'ont fait entrer dans la maison de Mate Brnic pendant qu'ils emmenaient ALV dans une forêt proche. Marjan Brnic est resté avec ALV. Ensuite, j'ai été violée dans la maison par Marjan Brnic pendant qu'Ilija Brnic montait la garde. Puis un parent d'Ilija Brnic est venu au commissariat, en uniforme et armé. Il a exprimé la menace que, si la police ne les laissait pas partir, tout Posavska Mahala se soulèverait et démolirait le commissariat de police. Alors les agents de police les ont relâchés et leur ont restitué leurs armes, et avec ALV j'ai été ramenée chez moi par le chef de la police". La même personne, dans une déclaration sur un autre crime de viol commis contre elle, a déclaré : "Le 12 juillet 1992 à 20 heures, deux oustachis sont arrivés devant la maison de Panta Tadic et nous ont tous ordonné (nous étions une trentaine de femmes et d'enfants) de nous aligner dans la cour. Dans l'intervalle un autre oustachi armé est venu et s'est tenu à l'entrée. Ils ont poussé LAT et moi dans une voiture et nous ont amenées dans une maison de Novo Selo. A cet endroit, j'ai été violée par un oustachi appelé 'Cutura'. Après cela, 15 autres

Oustachis sont venus dans la maison. Trois autres oustachis m'ont violée; parmi eux il y avait un nommé 'Patak'. A 21 heures, les oustachis Marko et Ilija m'ont ramenée chez moi."

BPM, âgée de 17 ans, a affirmé dans sa déclaration : "Dans la nuit du 13 au 14 juillet 1992, les Oustachis nous ont amenées à Bosanski Brod dans un camp qui était un entrepôt de matériaux de construction où ils ont séparé les femmes plus âgées des plus jeunes et des jeunes filles. MDjJ, NTB, ZGA, BMJ et moi avons été mises dans une pièce séparée. Le même jour Jurica Bozic est venu dans la pièce où nous nous trouvions, il m'a amenée dans la pièce adjacente et il m'a violée. Deux jours plus tard Anto Galubovic a fait la même chose; il m'a violée dans une maison proche. Topolovac Simo m'a violée dans sa voiture près de la raffinerie de pétrole, et Tolic Josip m'a violée dans la même maison qu'Anto Golubovic. Golubovic Anto et Topolovac Simo sont venus à plusieurs reprises pour me violer".

MDjJ, âgée de 21 ans, déclare : "En revenant du camp d'Odzak toutes les femmes et jeunes filles de Novi Grad sont rentrées chez elle. Cependant c'est précisément à ce moment que leur épreuve a commencé, particulièrement pour les femmes plus jeunes et les jeunes filles. Environ 25 femmes et jeunes filles ont été mises dans la maison de Mile Djakovic. Mon épreuve a commencé le 10 juillet 1992; alors NTB, BJM et moi-même avons été emmenées de force à Bosanski Brod par Anto Golubovic, gardien de camp à Odzak, et ses assistants Josip Tolic et Jurica Bozic. Ils nous ont assuré qu'ils voulaient nous protéger des abus des extrémistes. Alors que mes amies ont été entraînées de force hors du camp (NTB par Josip Tolic et les autres par des oustachis qui avaient reçu la permission d'Ante et de Josip), j'ai été protégée par le gardien de prison jusqu'au 8 août 1992, mais ce jour-là il m'a menacée et il a exercé un chantage sur moi, en déclarant qu'il se vengerait sur mon frère et mon père, et il m'a obligée à avoir des relations sexuelles. Il m'a violée dans l'appartement d'un ami à lui; le 18 août 1992 j'ai été échangée et mon frère et un cousin sont restés dans le camp".

SNM, âgée de 42 ans, déclare: "Le 4 juin 1992, vers 1 h 30, deux voitures se sont arrêtées en face de la maison de Mira Brocilovic, où 14 femmes et enfants étaient cachés. Ils ont commencé à tirer puis, en jurant contre nous et en déclarant que nous cachions des Tchetniks, ils ont exigé que nous sortions tous de la maison. Après cela, ils nous ont fait aligner et ils ont contraint quatre d'entre nous (TDjN, PSD, TLLj et moi) à monter dans une voiture puis ils nous ont emmenées à Posavska Mahala. Ils m'ont conduite dans une maison voisine, et fait monter dans le grenier qui était au-dessus de l'étable. A cet endroit cinq Oustachis m'ont violée collectivement en me menaçant avec un couteau. Leurs noms sont Brnjic Marjan, Barukcic Jozo, Glavas Ilija, Glavas Pavao et Barukcic Martin. Vers 5 h 30 ils nous ont fait partir par la forêt en nous tirant dessus par derrière".

LTA, âgée de 26 ans, déclare : "Le 12 juillet 1992, vers 20 heures, trois Oustachis sont venus dans la maison, où il y avait environ 15 femmes. Ils portaient des uniformes avec des insignes représentant un drapeau à carreaux et ils étaient armés. Ils nous ont toutes fait sortir de la maison. Ils nous ont fait aligner dans la cour. Ils m'ont poussée dans une voiture avec OPS et

nous ont amenées à Novo Selo. Un Oustachi appelé "Patak" a fait feu sur les fenêtres des maisons environnantes pendant que nous nous éloignions. Ils nous ont mises dans des pièces séparées. Un Oustachi nommé "Cutura" est entré dans la pièce en apportant des pilules contraceptives. Puis l'Oustachi appelé "Patak" est entré et m'a violée; il a été suivi par un certain Niko de Novo Selo, qui m'a également violée. Ensuite six Oustachis sont entrés; ils étaient casqués et sales comme s'ils venaient des tranchées, et tous les six m'ont violée. Le matin vers 8 h 30 ils nous ont ramenées chez nous".

TLLj, âgée de 37 ans, affirme dans sa déclaration : "Entre le 4 et le 5 juin 1992, à 12 h 30, deux voitures se sont arrêtées en face de la maison de Drago Ninkovic. Cinq Oustachis sont entrés dans la maison : Marjan Brnic, Ilija Glavas, Pero Glavas, Ilija Juric et Jozo Barukcic; ils m'ont fait sortir de la maison et amenée à la maison de Mira Brocilo, où ils ont également amené TDjM, SNM et PSD, puis ils nous ont toutes conduites au village de Posavska Mahala. Ils les ont fait entrer de force toutes les trois dans la maison de Mate Barbara, et moi dans la maison de Jela Glavas. Martin Barukcic est venu le premier dans la pièce où je me trouvais, suivi par Marjan Brnic, Ilija Glavas, Pavo Glavas, Ilija Juric et Jozo Barukcic; tous m'ont violée. Le matin à 5 h 30 ils nous ont renvoyées chez nous à pied en tirant des coups de feu derrière nous".

PCD, âgée de 22 ans, déclare: "Entre le 4 et le 5 juin 1992, à 1 h 30, deux voitures se sont arrêtées devant la maison de Mila Brocilo où nous étions cinq femmes cachées, avec deux garçons et quatre autres enfants. Ils nous ont tous fait sortir de la maison. Ils ont maudit nos mères serbes et nous ont accusés de cacher des Tchetniks. Ils ont poussé TDjM, CNM, TLLj et moi-même dans une voiture et nous ont conduites par une route forestière vers Posavska Mahala, à la maison de Mate Barbara. Ils nous ont mises dans des pièces de la maison. Marjan Brnic est entré le premier dans la pièce où je me trouvais et il m'a violée en me menaçant de me tuer. Après lui, Glavas (père Ivo) Pavo, Glavas (père Ivo) Ilija, Juric (père Marko) Ilija, Barukcic (père Jurke) Mato et Barukcic M. Jozo m'ont tous violée. Le matin vers 5 h 30 ils nous ont renvoyées chez nous par la forêt en tirant des coups de feu derrière nous".

TDjM, âgée de 29 ans, déclare : "Entre le 4 et le 5 juin 1992, deux voitures se sont arrêtées devant la maison de Mira Brocilo et cinq oustachis sont entrés dans la maison. Il y avait Marjan Brnic, Jozo Barukcic, Ilija Glavas, Pavo Glavas et Martin Barukcic; Ilija Juric était aussi avec eux. Ils ont forcé CNM, PSD et moi-même à sortir de la maison et ils nous ont emmenées au village de Posavska Mahala et dans la maison de Mate Barbara, où ils nous ont mises dans des pièces différentes. Le premier à entrer dans la pièce où je me trouvais a été Marjan Brnic, puis tous les autres déjà énumérés l'ont suivi. Ils m'ont tous violée. Ils m'ont frappée et m'ont injuriée en maudissant ma mère tchetnik. Le matin à 5 h 30 ils nous ont emmenées en voiture puis ils nous ont fait retourner à nos maisons en tirant des coups de feu derrière nous".

<u>RKB</u>, âgée de 38 ans, déclare : "Le 7 juin 1992, vers 12 heures, cinq Oustachis en uniforme et en armes sont venus devant ma maison. Trois d'entre eux sont entrés. Deux ont ramassé des objets de valeur et un troisième est venu dans l'autre pièce où je me trouvais. En me menaçant avec des armes et un couteau il m'a violée puis il m'a forcée à accomplir des actes pervers. Les noms de ces criminels sont connus parce qu'ils ont violé d'autres personnes également dans le village".

KPV, âgée de 40 ans, déclare: "Le 30 juin 1992 à 16 heures cinq Oustachis sont arrivés devant ma maison, en uniforme et en armes. Deux sont restés dans la maison et deux sont allés dans une maison voisine. Dans ce groupe il y avait le fils de Mate Tipura, de Posavska Mahala. Un des Oustachis m'a alors violée. Il faisait partie de la bande oustachie notoire "Vatreni konji". L'autre groupe est allé dans la maison de Ljubisa Sisljagic, et là ils ont violé RPS. Après trois ou quatre jours le même oustachi est revenu à ma maison avec un autre. Ils ont fait sortir ma mère de la pièce où je me trouvais et les deux Oustachis m'ont violée".

Dans sa déclaration, <u>JSM</u>, âgée de 36 ans, affirme notamment : "Le 30 juin 1992, vers 13 h 30, une camionnette jaune avec quatre oustachis en uniforme et armés s'est arrêtée en face de la maison. Trois sont entrés dans la maison et un est resté dans la camionnette. Ils prétendaient chercher des armes et ils ont menacé de tuer mes enfants. Les trois qui sont entrés dans la maison m'ont entraînée de force à l'étage et tous m'ont violée. Après j'ai appris que deux oustachis étaient de Posavska Mahala et deux de Donji Svilaj. Ils faisaient partie de la même bande de criminels qui avait violé des villageoises".

JVJ, âgée de 50 ans, souligne ce qui suit dans sa déclaration : "le 3 juin 1992, trois Oustachis sont venus en déclarant rechercher des armes. Ils nous ont tous tenus en respect, une dizaine de femmes et trois enfants. Ils m'ont emmenée dans une maison de Potocanski Lipik, et là deux Oustachis m'ont violée. L'un deux était né en 1970. Après le viol, ils m'ont ordonnée de rentrer chez moi par la forêt. Ils appartenaient au groupe appelé 'Vatreni konji', qui fait partie du Conseil de défense croate."

Les viols collectifs ne suffisant pas aux extrémistes croates ils ont recouru à d'autres formes d'humiliation de leurs victimes. Un exemple caractéristique est celui d'une femme de 37 ans, qui avait des enfants, Sicic Pavo (père Ive) l'a forcée à marcher toute nue à travers le village en plein jour, le 8 juin 1992, après l'avoir violée.

Après que l'armée de la République de Croatie ait été défaite dans cette zone et qu'elle se soit retirée entre le 13 et 15 juillet 1992 devant l'armée de la République de Srpska, on a emmené en otages, outre les hommes détenus dans des camps, un grand nombre de femmes et de jeunes filles de nationalité serbe. Parmi ces victimes civiles, les hommes ont été employés à creuser des tranchées, principalement au cours des bombardements d'artillerie, de sorte que beaucoup ont été tués ou gravement blessés. Ils ont abusé des femmes et des jeunes filles et ensuite ils les ont échangées contre des militaires croates capturés.

Pendant tout leur séjour au camp de Bosanski Brod les femmes et les jeunes filles ont été constamment maltraitées et violées. Un professeur serbe de Derventa a profité de la première visite de représentants de la Croix-Rouge internationale pour les informer (en leur glissant une note) que les Oustachis croates gardaient des femmes et des jeunes filles cachées dans le camp. La Croix-Rouge a trouvé ces victimes et les a incluses dans l'échange, mais pour avoir "révélé ce secret des Oustachis" cet homme honorable a été cruellement battu à mort par les Oustachis devant tout le camp. Les coupables de ce crime sont Golubovic (père Marko) Anto, d'Odzak, et Tolic Josip, fils de Ruza de Bele Bare, près d'Odzak.

Les auteurs de crimes de viol du village de Novi Grad ont laissé derrière eux un document écrit témoignant des crimes qu'ils avaient commis. Il s'agit du rapport du service de sécurité de Novi Grad du 15 juin 1992. Dans ce document sont signalés neuf crimes de viol dans une seule nuit entre les 4 et 5 juin 1992. Ces déclarations ont été faites par les grand-mères et les mères des victimes ou par les victimes elles-mêmes; les autorités oustachies n'ont absolument rien fait pour empêcher cela, parce que le crime en question est un élément d'une politique appliquée par les autorités croates.

A l'annexe I, qui fait partie intégrante de ce mémorandum, nous joignons une copie photostatique de ce rapport; l'original est entre les mains de la Commission d'Etat sur les crimes de guerre et le crime de génocide.

Dans cette zone, les Oustachis ont commis des atrocités massives auxquelles des prêtres catholiques ont également participé par un appui moral et psychologique. Dans la pièce contiguë à celle où des Serbes étaient torturés et tués au camp de l'école élémentaire de Novi Grad, on a trouvé un livre de prières catholique ouvert à une page où on lisait le titre "Dites vos prières". Dans cette page du saint livre, sous la carte de visite de Pera Simic on lit : "Réponds, ô Seigneur, aux prières de ceux qui s'adressent humblement à toi et pardonne les péchés de ceux qui se confessent et demandent ton pardon et ta paix compatissante. Accorde ô Seigneur ta grâce abondante à nous tous et absous-nous de tous nos péchés, en nous épargnant le châtiment que nous méritons pour ces péchés".

Une liste d'auteurs de crimes de guerre et de génocide dans le village de Novi Grad, dont les identités ont été vérifiées à ce jour, figure à l'annexe II du présent mémorandum; elle a été compilée sur la base de déclarations des victimes et de témoins. Des données complètes sur d'autres victimes de crimes de guerre et du crime de génocide commis dans ces zones serbes ainsi que des renseignements sur les coupables continuent à être recueillis.

S-J-B Odzak S-J-S N. Grad Poste de sécurité publique 15 juin 1992

Annexe I

RAPPORT

5 ET 6 JUIN 1992 DE 7 HEURES A 7 HEURES

- 10 h 10 Nous avons remis 20 litres d'essence pour une Golf. Le conducteur était Cubel Mato.
- 11 heures Pendant la nuit du 4 au 5 juin 1992, à 1 h 30, cinq inconnus armés en tenue camouflée sont entrés au domicile de Brocilovic Mira et ont enlevé quatre femmes qu'ils ont emmenées en direction de Posavska Mahala (de G. Brezik). Elles ont été mises deux par deux dans deux maisons distinctes et violées par un grand nombre d'hommes. Ces faits ont été rapportés par Djekic Milica, mère de trois enfants, née en 1963 à G. Klakar, sur la commune de Bosanski Brod, actuellement domiciliée à N. Grad. Elle a déclaré avoir été violée par cinq hommes qui lui auraient fait subir de telles violences sexuelles qu'elle saignait abondamment. Nous lui avons délivré un certificat l'autorisant à se rendre au dispensaire d'Odzak et l'obligeant à revenir se présenter.

Un certificat a été délivré pour un examen médical aux personnes ci-après : Krsic Bosiljka, Djekic Milica.

- 11 h 30 Une quarantaine de femmes et d'enfants ont commencé à se rassembler devant le poste de S.J.S. (sécurité publique) de Novi Grad. Certains pleuraient et se lamentaient, disant qu'ils n'osaient pas retourner chez eux par crainte des violeurs et des pillards. Un rapport a été transmis à la police militaire ainsi qu'au chef du S.J.B. d'Odzak. Sur notre demande, les personnes rassemblées se sont dispersées et ont regagné leurs domiciles vers 15 h 45.
- 12 heures Stjepanovic Anto de Sijekovac, né le 17 novembre 1930 à Korace, sur la commune de Bosanski Brod, titulaire d'une carte d'identité No 87/82, émise le 19 janvier 1982 à Bosanski Brod, a transporté un certain nombre d'objets depuis le domicile de Djurdjic Dobra à Novi Grad, jusqu'à Sijekovac.
- Il s'agissait des objets suivants : un réfrigérateur, un séchoir à linge, une bibliothèque en acier, des draps de lit, de la vaisselle et quelques outils de mécanique. Ces objets appartiennent à Djurdjic Dobra, le gendre de Stjepanovic Anto. Dobra et sa femme vivent en Allemagne.
- 14 heures Une femme mariée a été portée disparue. Elle aurait été enlevée la nuit du 4 au 5 juin 1992 au domicile de Mira Brocilovic avec trois autres femmes. Il s'agit de Stojanovic Duska, épouse de Zivko Stojanovic. Sa disparition a été annoncée par sa grand-mère Ruza Bogdanovic de N. Grad. A 17 heures cette dernière a annoncé que Duska avait regagné son domicile vers 15 heures et qu'elle avait également été violée.

- 16 h 30 - Lesic Ljubica, qui avait été violée la nuit du 4 au 5 juin 1992, a été emmenée en voiture par la patrouille du premier secteur de Kopic Andrija au dispensaire d'Odzak. Lesic Ljubica a regagné son domicile à 17 heures. Les conclusions de l'examen médical sont en la possession du médecin à Odzak.

Un policier militaire, Vanga Ivan, a amené Milica Djokic qui avait été violée lors d'un interrogatoire. A 17 heures, il l'a conduite à N. Grad.

- 18 h 30 Une "Jugo" bleu marine immatriculée MD 295-12, a été remarquée devant l'auberge de Bumbic Neda. Ce fait a été signalé par Krsic Bosiljika, qui a affirmé avoir déjà remarqué la présence de ce véhicule à proximité de son domicile et dans les environs. Elle a ajouté que ce véhicule lui semblait être celui de certains des violeurs. Une patrouille a été envoyée sur place mais le véhicule était parti dans une direction inconnue.
- 18 h 40 Une patrouille du premier secteur conduite par Vronic Tadija, qui patrouillait dans Vrhovacki Lipik a appris de Grudelj Marjan que P. Mahala avait exigé, sous la menace d'une arme, de Mrsic Jelena de Lipik qu'elle lui fournisse des armes. Il lui avait affirmé avoir reçu l'autorisation de réclamer ces armes.
- 18 h 45 Ribic Mara, de N. Grad, né le 11 août 1933 a déclaré qu'elle avait été violée. Quatre hommes armés en tenue camouflée avaient fait irruption à son domicile. Ils avaient tout d'abord demandé des armes puis l'un d'entre eux avait découvert Mara cachée dans un bâtiment en ruines et lui avait arraché deux bagues et une chaîne en or qu'elle portait sur elle, puis ces hommes l'avaient violée. Ils étaient arrivés à bord d'une "Jugo 45" bleue. Ils sont repartis en emmenant le poste de télévision, le magnétoscope et une bague en or qui appartenait à Djuka Pavic.
- 19 heures Une patrouille composée de Zratic Mato, Grgic Stjepan, Kopic Andrija et Antunovio Jurica, qui inspectait le terrain et les décharges a découvert à 19 h 30 le 5 juin 1992 deux bombes, un masque de protection et un jeu de couverts.
- 22 h 40 Dujak Anto et Vanga Ivan sont arrivés en compagnie de deux policiers militaires. Ils ont déclaré qu'ils étaient venus nous aider ce soir et qu'ils reviendraient occasionnellement la nuit.

Lovric Zoran n'est pas venu prendre son service.

Comm. adjoint du S.J.S. de N. Grad Brkic

Annexe II

LISTE DES AUTEURS DE VIOLS AVEC INDICATION DE LEURS UNITES

Les personnes dont les noms figurent ci-après ont servi entre les mois de mai et d'août 1992 dans les troupes régulières des forces armées de la République de Croatie, précisément dans la 102ème brigade du Conseil de défense croate (CDC), à la tête de petites unités qui combattaient sur le territoire de la commune d'Odzak. En outre, ils étaient membres d'un service spécial du CDC nommé "treni Konji" (chevaux de feu) et, à ce titre, se sont rendus coupables de crimes de guerre contre la population civile serbe. Ils ont détruit et incendié des maisons et des lieux de culte sur le territoire de la commune d'Odzak, tué et brutalisé les personnes qui étaient détenues dans des camps et, en particulier, massivement violé des enfants, des jeunes filles et des femmes de nationalité serbe auxquels ils infligeaient en outre des mauvais traitements, des sévices et des humiliations.

- 1. GOLUBOVIC (père : Marko) ANTO, né le 4 octobre 1969 à Gradacac, demeurant à Odzak, 152 rue M. Tita, actuellement en campagne à Orasje.
- 2. AHMETOVIC (père : Hilme) IBRAHIM, alias "Ibe", né le 8 août 1958 à Odzak, demeurant à Odzak, 11 rue Mihe Miletica, en liberté.
- 3. PUDIC (père : Mate) ILIJA, né le 20 novembre 1959 à Odzak, demeurant à Posavska Mahala, commune d'Odzak, en liberté.
- 4. JUSIC (père : Marko) ILIJA, né le 7 octobre 1948 à Odzak, demeurant à Potocani, commune d'Odzak, en liberté.
- 5. STAZIC (père : Jure) ANTO, né le 18 mai 1970 à Odzak, demeurant à Odzak, No 173 rue R. Porobica, en liberté.
- 6. BAJUSIC (père : Stjepan) MARKO, né le 2 juin 1961 à Posavska Mahala, commune d'Odzak, demeurant à Posavska Mahala, en liberté.
- 7. HRNJKAS (père : Pave) MARKO, né le 1er janvier 1964 à Prnjavor, commune d'Odzak, demeurant à Prnjavor, en liberté.
- 8. GLAVAS (père : Yve) PAVO, né le 7 décembre 1951 à Posavska Mahala, commune d'Odzak, demeurant à Posavska Mahala, en liberté.
- 9. BARUKCIC (père : Martin) JOZO, né le 1er mars 1961 à Posavska Mahala, commune d'Odzak, demeurant à Posavska Mahala, en liberté.
- 10. CALUSIC (père : Mate) MARIJAN, né le 17 juin 1967 à Potocani, commune d'Odzak, demeurant à Potocani, en liberté.
- 11. BRNJIC (père : Mate) MARIJAN, né le 15 juin 1966 à Posavska Mahala, commune d'Odzak, demeurant à Posavska Mahala, en liberté.
- 12. CALUSIC (père : Mate) JURO, né le 13 mars 1964 à Potocani, commune d'Odzak, demeurant à Potocani, en liberté.

- 13. CALUSIC (père : Jure) MATO, né le 24 février 1935 à Potocani, commune d'Odzak, demeurant à Potocani, en liberté.
- 14. GLAVAS (père : Ive) ILIJA, né le 1er mai 1968 à Posavska Mahala, commune d'Odzak, demeurant à Posavska Mahala, en liberté.
- 15. STANIC (père : Ive) MARKO, né le 17 mars 1957 à Donja Dubica, commune d'Odzak, demeurant à Donja Dubica, en liberté.
- 16. CUKIC (père : Sime) JOZO, né le 24 mars 1967 à Donja Dubica, commune d'Odzak, demeurant à Donja Dubica, en liberté.
- 17. JURIC (père : Joze) MARINKO, né le 2 février 1960 à Donja Dubica, commune d'Odzak, demeurant à Donja Dubica, en liberté.
- 18. CUKIC (père : Jure) SIMO, né à Donja Dubica, commune d'Odzak, demeurant à Donja Dubica, en liberté.
- 19. JURIC (père : Ive) ANDJELKO, né le 21 mai 1965 à Donja Dubica, commune d'Odzak, demeurant à Donja Dubica, en liberté.
- 20. JURIC (père : Petar) JOZO, né le 12 septembre 1962 à Posavski Samac, demeurant à Donja Dubica, en liberté.
- 21. KIKIC (père : Stjepan) MARKO, né le 2 novembre 1953 à Odzak, détenu à la prison de district de Doboj.
- 22. TOLIC (père : Ruza) JOSIP, né en 1967, de Bijele Bare, commune d'Odzak, actuellement en campagne à Orasje.
- 23. TOPOLOVAC SIMO, d'Ada, commune d'Odzak, en liberté */.
- 24. KAURINOVIC MARKO, alias "Patak", de Posavska Mahala, commune d'Odzak, en liberté.
- 25. BOZIC JURICA de Potocani, commune d'Odzak, en liberté.
- 26. BARUSIC (père : Jure) MATO, alias "Martinac", de Posavska Mahala, commune d'Odzak, en liberté.
- 27. BARUKCIC MATO, né en 1966, du village de Pecbuha, commune de Modrica, en liberté.
- 28. JURIC (père : Pave) ILIJA, alias "Bekrija", de Potocani, commune d'Odzak, en liberté.

 $[\]underline{\star}/$ Une enquête est actuellement en cours pour rassembler des détails sur les crimes commis.

- 29. SICIC (père : Ive) PAVO, de Posavska Mahala, commune d'Odzak, en liberté.
- 30. SVRZLIC (père : Petar) ANTO, né en 1967, de Donji Svilaj, commune d'Odzak, en liberté.
- 31. KOPACEVIC (père : Ante) JURO, né en 1962, de Donji Svilaj, commune d'Odzak, en liberté.
- 32. NIKO, de Novo Selo, commune d'Odzak, en liberté.
- 33. alias "Cutura", commune d'Odzak, en liberté.
- 34. DJOJIC ILIJA, alias "Kelin", de Novo Selo, commune d'Odzak.
- 35. DJOJIC TOMO de Novo Selo, commune d'Odzak, en liberté.
- 36. TIPURA (père : Mate) ... de Posavska Mahala, commune d'Odzak.

CRIMES DE GUERRE ET DE GENOCIDE

Janvier 1993

DEPOSITION VOLONTAIRE PRESENTEE PAR S.V., DE KAKANJ, LE 5 JANVIER 1993

Je suis née en 1968 à Visoko. En 1969, ma famille est allée s'établir à Kakanj où j'ai fait mes études primaires et secondaires. Je suis actuellement étudiante à la faculté de sciences politiques.

J'aimerais faire ici une parenthèse pour dire que je ne me suis jamais déclarée Serbe. Je pense donc que tout ce qui m'est arrivé n'est pas dû au fait que je ne suis pas musulmane, c'est plutôt parce que mon nom est S.

Dès que les réfugiés ont commencé à affluer vers Kakanj, tous les villages serbes des environs ont commencé à se vider de leur population. Actuellement, il n'y a plus aucun village serbe autour de Kakanj. Le drapeau musulman flotte désormais sur des endroits où aucun musulman n'a jamais vécu auparavant.

Au début du mois d'août, un premier village serbe situé à 10 km de Kakanj a été brûlé, puis le même sort a été réservé à d'autres villages des environs et les habitants ont reçu l'ordre de quitter les lieux en l'espace d'un ou deux jours. C'est ainsi qu'un jour le voisin de ma grand-mère est venu la prendre chez elle pour l'emmener, car elle était expulsée. Ma grand-mère est âgée et malade et souffre de problèmes cardiaques. Elle n'a rien emmené avec elle.

Le lendemain, nous étions à la mi-août, je me suis rendue à son domicile pour aller chercher des médicaments et des vêtements. En approchant du village de Rascevina, j'ai vu beaucoup d'inconnus armés. Cela ne m'a pas inquiétée car je croyais que rien ne pouvait arriver, quoique nous ayons appris que deux personnes avaient été abattues près de Kakanj les jours précédents.

Je suis entrée dans la maison de ma grand-mère et j'ai rassemblé les objets que je voulais emporter. Je suis restée une heure et demie dans la maison. Deux hommes sont entrés. Ils ne portaient pas d'uniforme. L'un d'eux avait une blouse ou une veste camouflée et au moment où il l'a enfilée, j'ai pu distinguer un emblème représentant des lys bleus. Ce même emblème figurait sur sa coiffure. Le deuxième était vêtu d'un costume civil vert. Ils m'ont demandé qui j'étais et ce que je faisais-là. Je leur ai répondu que j'étais dans la maison de ma grand-mère et que j'étais venue y chercher des vêtements. J'ai ajouté que je devais aussi emporter ses médicaments car elle souffrait de graves problèmes cardiaques. Ils m'ont répondu que je n'avais pas le droit d'emporter des médicaments, qu'ils voulaient chasser tous les Serbes et que les Serbes étaient les responsables de tous les maux, et ils ont maudit ma mère tchetnik. Après cela je leur ai dit : "Restez où vous êtes, je vais prendre ces affaires et rentrer à Kakanj". Ils m'ont répondu qu'ils ne me laisseraient pas partir car ils avaient besoin de moi. J'ai cru qu'ils plaisantaient. J'ai essayé de discuter avec eux, de leur exposer mes convictions. J'ai dit que mon frère militait dans la Ligue patriotique, que nous devions continuer à vivre main dans la main avec les autres nations et j'ai essayé de leur expliquer que nous avions des amis qui occupaient des postes de commandement dans les forces de défense territoriale. Je leur ai dit

ensuite que ma famille allait me chercher et que l'on m'attendait. Mais cela n'a servi à rien. J'espérais toujours toutefois qu'ils me laisseraient partir, mais ils ont fermé la porte à clé pour m'empêcher de sortir. Ils avaient apporté quelques boîtes de conserve. Ils m'ont dit de leur préparer un déjeuner et j'ai accepté. Tandis que nous mangions, j'ai essayé à nouveau de leur parler. Dans la soirée, vers huit heures du soir, il n'y avait pas d'électricité, il était temps d'aller se coucher. L'un d'eux a déclaré : "Tu vas coucher avec moi". Je l'ai supplié de me laisser tranquille et j'ai commencé à crier et à pleurer. Il m'a donné deux gifles et emmenée vers la chambre de ma grand-mère. Je l'ai supplié de me laisser partir. Il m'a dit qu'il était inutile de pleurer. Il m'a saisie par l'épaule et m'a poussée sur le lit. Il m'a ordonné de me déshabiller. J'ai résisté et refusé de m'exécuter. Il a empoigné ma chemise d'une main et arraché les boutons. Il a enlevé tous mes vêtements puis il a fait ce qu'il voulait. A un moment, il a commencé à m'embrasser sur le visage mais j'avais les ongles longs et je l'ai griffé jusqu'au sang. Il n'y a pas prêté attention. Lorsqu'il a eu fini, il m'a dit qu'il allait me garder ici. Il m'a dit d'aller me laver le visage. Ma grand-mère n'avait pas de salle de bains. Ils sont allés chercher de l'eau et ils ont coupé du bois. Je me suis lavé la figure, j'ai pris un bain et je suis revenue dans la chambre. L'homme n'a plus réapparu dans la chambre. Lorsque je me suis levée, il m'a à nouveau demandé de leur préparer à manger. Ensuite, ils sont sortis, en fermant la porte à clé et les volets. Il m'était impossible de sortir. Le village est situé le long de la ligne de chemin de fer. En contrebas de la voie ferrée, il y a trois maisons distantes d'environ 400 à 500 mètres l'une de l'autre. Certaines d'entre elles sont très proches de la forêt de sorte que je ne pouvais rien voir.

J'ai commencé à hurler. L'un des deux hommes est entré et m'a dit que si je continuais à crier ou à faire du bruit, il me tuerait ainsi que toute ma famille. Il a commencé à maudire ma mère tchetnik. L'un d'eux a déclaré : "Si tu tiens à ta vie et à celle de ta famille, tiens-toi tranquille". Il est allé chercher de l'eau, du bois et de la nourriture et il est revenu. L'un des deux hommes est sorti et n'est pas revenu pendant trois jours. L'autre est resté et nous avons eu des rapports sexuels tous les soirs. Il ne me battait pas mais était très brutal. Il ne parlait pas beaucoup, il jurait seulement par moments. D'après les rares paroles échangées entre ces deux hommes qui juraient plus souvent qu'ils ne parlaient, ils combattaient dans les environs de Cekrcice et de Visoko. Il y en avait toujours un qui restait à la maison, et s'il sortait, l'autre prenait sa place. Cela a duré jusqu'au début de septembre, le 1er ou le 2 septembre.

C'est alors que j'ai commencé à saigner et j'ai cru que j'avais mes règles. L'un d'eux m'a dit : "Eh bien, tu n'es pas enceinte, tu peux partir".

Je pense que dans l'intervalle mon frère et mes amis s'étaient mis à ma recherche et que les deux hommes, ayant découvert qui j'étais, avaient préféré me laisser partir. Je suis donc rentrée à la maison. Je n'ai rien osé dire à mes parents. Je leur ai dit que j'étais avec un ami. Je leur ai menti. Ils avaient des doutes mais l'affaire en est restée là.

Quelque temps plus tard, j'ai rencontré Fedzad Jasarspahic à Kakanj. Il avait été chef adjoint des forces de défense territoriale avant la guerre. En août, il était allé passer quelques jours en Allemagne. Il était ensuite rentré et occupait à nouveau un poste important. Je lui ai raconté ce qui m'était arrivé. Il m'a conseillé de ne rien dire à personne car il y avait beaucoup de problèmes, deux personnes ayant été abattues et un homme étant décédé au dispensaire parce qu'on lui avait prélevé trop de sang.

Il m'a déconseillé de me rendre au dispensaire et m'a affirmé qu'il allait s'occuper de moi et faire un rapport. Il m'a demandé si j'étais enceinte et je lui ai répondu que je ne pensais pas l'être. Je lui dis que je saignais. Il m'a dit qu'il y avait peu de chances que je sois enceinte et que je n'avais pas de soucis à me faire. Cependant, chaque fois que j'ai essayé de le joindre par téléphone, il n'a pas répondu à mes appels et on a fini par me dire qu'il était parti. Je n'ai pas osé me rendre au dispensaire à cause des rumeurs qui circulaient à propos de toutes sortes de mauvais traitements qui étaient réservés aux Serbes. Je ne sortais plus de chez moi.

Dans l'intervalle, des membres des HOS (Forces armées croates) sont venus trouver mon père pour lui demander de leur louer l'appartement. Ils ont promis de me faire sortir de Kakanj car je leur avais confié mon problème et mon désir de résoudre le drame dont j'avais été victime.

Les Croates ont emmené presque tous les Serbes qui se trouvaient à Kakanj. Il n'en restait plus qu'environ 100 à 200. Un soir ils ont déclaré: "Préparez-vous, nous partons". C'était le 4 décembre. Tout d'abord, ils voulaient passer par Busovaca mais il n'était pas possible de traverser le territoire aux mains des musulmans. Nous sommes allés à Kraljeva Sutjeska, où nous sommes restés deux à trois jours. Nous sommes arrivés à Vares le 15 décembre, puis nous nous sommes rendus à Nisic qui est situé entre Vares et Ilijas et là nous avons pu traverser le territoire aux mains des musulmans près de Nisic. A partir de là, ils sont repartis. J'ai passé la nuit chez un ami de Kakanj. Je suis arrivée à Pale où j'ai recontré le professeur Serdar. Il m'a interrogée et m'a examinée et il a déclaré que j'étais enceinte de cinq mois et qu'il n'était pas possible de m'examiner correctement faute d'instruments et de personnel adéquats. Il m'a recommandé de me rendre à Loznica, Sabac ou Belgrade. J'ai attendu une semaine avant de pouvoir le faire car je n'avais pas d'argent. Je suis arrivée à Loznica le lundi. Le professeur m'avait dit d'aller voir le docteur Krstic que j'ai pu consulter le jeudi. Nous avons décidé par téléphone, à l'issue de cet entretien, que j'irais à Belgrade.

Déposition enregistrée par Milanka Balkovic Chef sténographe Assemblée fédérale Déposition faite par S. V.

DEPOSITION VOLONTAIRE FAITE PAR K.M. DE MOSTAR DEVANT UN REPRESENTANT DU COMMISSAIRE AUX REFUGIES

DE LA REPUBLIQUE DE SERBIE

Je suis née le 25 octobre 1955 à Malo Polje, Mostar. Je vivais à Malo Polje, un village situé à proximité de Mostar. J'étais comptable à l'Institut militaire "Soko" à Mostar. En avril 1992 (les 11, 12 et 13 avril pour être précise) on a imposé de nouveaux règlements concernant le travail forcé. Je suis partie pour Mostar, Avenija 1, où habitait mon fiancé, B.S. Voulant garder mon emploi, je suis restée à Mostar lorsque la guerre a éclaté. Au moment des combats, il y avait déjà un climat d'intolérance et, par la suite, de haine aussi à l'égard des Serbes. Nous passions notre temps dans une cave d'où nous pouvions entendre des insultes proférées contre les Serbes. La nourriture était déjà rare à l'époque et ne pouvait s'acheter que contre des dinars croatiens. Les voisins détournaient la tête, comme s'ils ne nous connaissaient pas. Après le retrait de notre armée, ils se sont lancés dans des réjouissances. Ils se comportaient comme de "véritables libérateurs". Des tirs, des cris et des jurons fusaient de toutes parts. C'est là où la haine a véritablement commencé. Ils se sont mis à enlever les Serbes les plus connus et, par la suite, les personnes moins connues également. Il y eut de véritables réjouissances, en particulier chez les musulmans, lorsqu'une église serbe a été touchée par un obus. Ce fut le délire. L'église a été ensuite dynamitée à plusieurs reprises et il n'en est rien resté, pas même les fondations.

Le personnel de l'Institut militaire "Soko" a été invité par radio à reprendre le travail. Nous nous y sommes rendus, mais les Serbes ont été informés publiquement qu'il n'y avait plus de travail pour eux au "Soko". Ma collègue m'a parlé du génocide dont étaient victimes les Serbes. Elle a approuvé cette action et déclaré que tous les Serbes devraient être expulsés. C'était une musulmane mariée à un Croate. D'autres partageaient la même opinion.

Le 13 juillet 1992, des membres des HOS ont fait irruption dans mon appartement. Ils étaient cinq. "Préparez-vous, nous allons vous emmener en promenade" furent leurs premières paroles. Mon fiancé, son père et moi-même nous nous sommes préparés et l'un d'eux nous a conduits à l'ancien hôpital militaire. Deux d'entre eux sont restés pour fouiller l'appartement, à la recherche d'images de St. Sava d'après ce que nous ont dit certains de nos voisins. Notre voisin a aussi été emmené, mais il a été sauvé par le fait que son épouse était paralysée.

Les membres des HOS ont pris tous nos documents personnels, notre argent et l'or. Tout ce qu'ils n'ont pas trouvé sur nous mais découvert dans l'appartement a été emporté. L'appartement a été pillé et un membre des HOS, Hamo Bosnjic, un gardien de prison, l'a occupé. Sans interrogatoire, ils m'ont amenée à la prison où ils m'ont installée dans une petite cellule en compagnie de cinq ou six prisonnières. Nous avons été violées au cours de la première nuit passée à la prison. Une fille a été violée deux fois. Ils ne l'ont plus fait par la suite. Je peux citer le nom des membres suivants des HOS de Mostar : Vinko Martinovic, appelé Stela, qui était leur commandant; son assistant s'appelait également Vinko Martinovic, et a rejoint par la suite

le Conseil de défense croate (HVO). Il y avait ensuite Kapetanovic, dont je ne connais pas le prénom, et Ivan Zelenika, qui semblait être un responsable du département des interrogatoires de police des HOS. Les femmes étaient moins torturées que les hommes. Il se produisait aussi des bagarres et toutes sortes d'autres choses. Les femmes travaillaient toute la journée, parfois victimes de provocations oustachies.

J'ai passé huit jours à Mostar et mon fiancé a été envoyé à Dretelj. On racontait toutes sortes d'histoires à propos de Dretelj. J'étais terrorisée quand je suis partie. Il y avait deux hangars : un pour les hommes et l'autre pour les femmes. Les hommes étaient sales et non rasés, car il y était interdit de se doucher, de se couper les cheveux et de se raser. Les femmes se débrouillaient pour assurer leur hygiène personnelle car l'eau manquait. Les hommes allaient chercher l'eau dans des récipients d'une capacité de 20 litres. Chaque fois qu'ils allaient chercher de l'eau, ils se faisaient battre. C'est la raison pour laquelle les femmes économisaient l'eau dans toute la mesure possible. Plus vous sembliez misérable, mieux c'était pour vous, car vous attiriez moins l'attention. Le commandant en chef était le général (c'est ainsi que nous l'appelions) Blaz Kraljevic. Il était accompagné d'une bande de cinq ou six Oustachis. Il rendait visite aux détenus chaque jour et était poli avec eux, mais les choses allaient de mal en pis au fil des jours, probablement sur ses ordres, car il a déclaré un jour qu'il détestait les Serbes plus que toute autre chose au monde.

La torture des hommes sous les yeux des femmes était terrible. De l'aube à l'aube, car il n'y avait aucune différence entre le jour et la nuit, ce n'étaient que des coups et toutes les autres formes d'humiliation. Nous n'étions pas des êtres humains, nous étions des Serbes, disaient-ils. Chaque jour nous étions entourés de gardes armés. Permettez-moi d'en citer quelques-uns : Hasan Topovan (Brada), Ahmet Matikan (Maks), Suzana de Zagorje, Zerina Suta, Zvonko Bjelis (Crvenkapa), le pire de tous, Srecko Erceg, le commandant de la prison, Toni Raic, Ilija Raic (le seul homme à n'avoir battu personne), Marina et sa soeur Gordana. Il y en avait beaucoup plus mais je ne peux vraiment pas me souvenir d'eux à présent. Lorsque j'étais à Dretelj, les femmes étaient violées. Edip Buljubasic est venu prendre le commandement de Dretelj. Les trois jours où il a été à la tête de la prison ont été épouvantables. Une nuit ils ont violé les femmes de notre hangar. La porte s'est ouverte, le faisceau d'une torche électrique passait d'un lit à l'autre. On n'osait pas regarder, on faisait semblant de dormir. Des Oustachis (il s'agissait en l'occurrence de Hasan Topovan et de Vinko Primorac) donnaient un coup de pied à une femme en lui disant : "Debout". Ils l'emmenaient et la ramenaient plus tard. Cela durait une quinzaine de minutes et cela recommençait ensuite. Un faisceau de lampe torche et de nouveau "Debout". Cela se répétait et la peur était terrible. Ce n'était que le lendemain que nous pouvions savoir qui c'était. Mais discrètement, pour que personne ne sache. Lorsque les Oustachis demandaient s'il y avait un problème, on répondait que non, que tout allait bien. Le lendemain j'ai vu un homme tué à coups de matraque et de pelle. Il s'appelait B.B. Son épouse S. était là également. Après avoir tué son mari, ils lui ont demandé si elle voulait voir

le sang de son mari suinter de chacun de ses pores. Après cela, il y eut les provocations de la gardienne Marina qui a dit qu'elle allait amener sa tête pour jouer au ballon. Chaque nuit, une lampe électrique allait d'une prisonnière à une autre... On transpirait de frayeur et se couvrait de façon à ne pas être remarquée. On ne peut pas décrire pareille scène.

Le 17 septembre 1992, nous avons été emmenées par le HVO, qui nous a sauvées. Ce n'est qu'à Grabovina que nous avons été traitées comme des êtres humains. Et on pouvait dire qu'on était serbe. Nous y sommes restées un mois, nous avons récupéré et nous avons été emmenées ensuite à Ljubuski. Nous y étions abominablement logées, nous dormions sur un sol en béton avec une simple couverture sous nous. Nous nous couvrions avec nos vêtements. Nous y sommes restées cinq à six jours, après quoi nous avons été emmenées à Pakovo Selo pour être échangées. L'échange ne s'est pas fait. De là, ils nous ont emmenées à "Lora", à Split, pour la nuit, ensuite à Ljubuski et, le 21 septembre, à Mostar, à l'Académie militaire de Radoc. De nos gardiens, je ne me souviens que du nom de Snoda de Grabovina. Il était bon. A Mostar, la nourriture était très mauvaise et les pressions psychologiques énormes. Pour la première fois nous avons eu un lit pour dormir. Le commandant à Mostar s'appelait Mile Pusic et son assistant Josip - je ne connais pas son nom de famille. Il y avait aussi Ljuke et Branko Jedvaj comme commandants et Ante Bukovac comme gardien, alors que Jasna Skaljic était chargée des femmes. A Mostar, nous étions traitées comme des prisonnières de guerre. Nous avons été sauvées par la Croix-Rouge le 30 octobre. Lorsque j'ai quitté la prison, j'avais pour tout effet personnel mes chaussures, mon pantalon et une chemise. Pas même une carte d'identité. Tout avait été détruit par les HOS.

M.K. (Signature)

DEPOSITION FAITE PAR B.V., DETENUE AU CAMP

DE CONCENTRATION DE DRETELJ

"Je suis née le 10 octobre 1937 à Klepci, dans la municipalité de Capljina; je suis une ouvrière serbe résidant à Capljina.

Le 10 juin 1992, des agents de la police militaire des HOS (Forces armées croates) - Mirsad Repak et Mile Vego - sont entrés dans mon appartement, alors qu'un troisième policier montait la garde à la porte. En entrant, ils m'ont dit : 'Cet appartement est destiné à une famille musulmane.' Ils m'ont intimé l'ordre de me coucher sur le sol et ont tiré des coups de feu par-dessus ma tête. Alors que j'étais étendue par terre, ils ont pillé l'appartement et emporté tout ce qui leur plaisait. Ils ont pris tous mes documents personnels et mon argent en disant que je n'en aurai plus besoin. Après avoir fouillé l'appartement, ils m'ont emmenée avec eux; ils ne m'ont pas permis de changer de vêtements pour sortir, en disant que cela n'était pas nécessaire. J'ai été conduite au camp de Dretelj en même temps que mon voisin B.B., un Serbe.

Quand je suis arrivée à Dretelj, un membre des HOS, Zvonko Bjelis, alias Crvenkapa (Petit chaperon rouge), d'Opuzen, a enlevé l'or que je portais. Par la suite, il m'a interrogée et il a été l'un de mes tortionnaires. A Dretelj, ils m'ont placée dans une pièce de 3 mètres sur 2, munie de barreaux, où se trouvaient déjà trois autres prisonnières : O.D., médecin serbe; J.M., enseignante serbe; A.V., ménagère serbe. Tous les deux jours, ils amenaient de nouveaux prisonniers, aussi bien des femmes que des hommes. Les hommes étaient séparés des femmes; nous ne les voyions que lorsque des membres des HOS les emmenaient travailler.

Nous étions interrogées et torturées physiquement l'une après l'autre. Ils m'ont asséné des coups de matraque sur les jambes et le corps et giflée; ils m'ont introduit des aiguilles sous les ongles et m'ont brûlé l'oreille à l'aide de bougies; ils ont éteint des mégots de cigarettes sur ma poitrine, coupé mes sous-vêtements à l'aide d'un couteau pour me couper les seins - il s'agissait de menaces. J'ai été torturée par Mirsad Repak, Zvonko Bjelis et Ivan Medic de Ljubuski; je ne connais pas le nom des autres.

Ils m'ont aussi violée au cours de la première nuit.

Ils m'ont questionnée pendant sept à dix jours; ils ont également interrogé d'autres femmes qui ont aussi été violées et torturées. J'ai des cicatrices sur la poitrine, là où ils ont éteint des mégots de cigarettes; les ecchymoses dues aux coups de matraque ne sont plus visibles, mais les bras me font encore mal.

O.D., médecin, a été beaucoup torturée. Née à Tasovcici, elle vivait et travaillait à Capljina. Elle a été amenée à Dretelj le 5 mai 1992. J.M. a été amenée le 15 mai et A.V., dix jours avant mon arrivée.

Un mois après notre arrivée à Dretelj, nous avons été transférées dans des hangars - les femmes d'un côté, les hommes de l'autre - car ils amenaient de nouveaux prisonniers chaque jour et il ne restait plus de place dans les chambres. Les hangars avaient un sol en béton et un plafond fait de poutres

et de contre-plaqué. Nous dormions à même le sol, il n'y avait pas d'électricité ni d'eau, ni aucune installation sanitaire. Soixante-dix femmes, âgées de 30 à 80 ans, étaient détenues dans ce hangar.

Les dix premiers jours suivant notre arrivée à Dretelj, ils m'ont torturée ainsi que toutes les autres femmes. Nous étions interrogées et torturées séparément. On m'a dit que j'étais torturée parce qu'on avait découvert dans mon appartement le livre intitulé 'La tragédie des Serbes de 1941 à 1945' et des photographies du transfert d'ossements de Prebilovci. Pour cela, ils m'ont battue pratiquement jusqu'à ce que je m'effondre, morte.

Au bout de dix jours, nos tortionnaires ont instauré une espèce de discipline et ont cessé de violer les femmes. Mais ils ont continué de nous torturer physiquement et psychologiquement.

L'autre hangar, où étaient détenus les hommes, n'était pas très éloigné de sorte que nous pouvions entendre lorsqu'ils étaient battus. Ils ont été torturés durant tout le temps où ils étaient en captivité. Des familles entières étaient détenues dans le camp : des pères, des mères, leurs filles et leurs fils.

S.B. était avec moi alors que son mari, B.B., se trouvait dans l'autre hangar. Le 2 août 1992, ils l'ont battu avec des manches d'outils de 14 heures à 1 heure le lendemain, jour où il est mort. Le matin, Edim Buljubasic, un ancien officier de la JNA, qui avait rejoint les HOS, est venu demander à S., l'épouse de B.B., si elle voulait voir son mari une dernière fois puisqu'il était mort.

Les femmes assistaient à la torture des hommes. Parfois, ils nous permettaient de quitter le hangar à cause de la chaleur, de sorte que nous puissions voir les hommes battus à coups de crosse et de matraque, piétinés, forcés à brouter et manger de l'herbe. Au début du mois d'août, ils avaient amené trois hommes dans notre hangar : D.R., D.R., et M.B., qu'ils avaient torturés; leurs corps étaient couverts d'ecchymoses. Il leur a fallu trois jours pour récupérer. Nous, les femmes, nous les aidions à récupérer autant que nous pouvions. Des membres des HOS les ont cachés dans notre hangar, à l'abri des regards des autres prisonniers, à qui ils disaient qu'ils les avaient abattus.

Je suis restée à Dretelj jusqu'au 17 août 1992, date à laquelle nous avons été transférés à la prison militaire de Grebovina, près de Mostar. Là, nous avons été pris en charge par le HVO (Conseil de défense croate) et, le 15 septembre, nous avons tous été transférés à la prison de Ljubuski, repaire des Oustachis - la plus grande des places fortes tenues par les forces militaires de Paraga. Le 19 septembre 1992, nous avons été emmenés à Pakovo Selo être échangés, mais l'échange n'a pas eu lieu. Nous avons passé la nuit du 19 au 20 septembre à la prison de Lora à Split, les femmes étant à l'intérieur du bâtiment et les hommes restant debout dans l'enceinte de la prison. Nous avons passé la nuit suivante à Ljubuski d'où ils nous ont emmenés, le 21 septembre, à la prison de Radoc près de Mostar. Nous sommes restés dans cette prison jusqu'au 30 octobre, date à laquelle nous avons été

sauvés par la Croix-Rouge internationale qui nous avait enregistrés le 8 septembre 1992 à Grebovina. Je portais le numéro ... (non précisé afin de protéger l'identité du témoin dont des membres de la famille sont toujours détenus). Dans tous les camps, nous avons été traités comme des prisonniers de guerre, et non pas comme des civils amenés de force de chez eux. Grâce au Comité international de la Croix-Rouge, je suis arrivée à Zelenika le 30 octobre. A présent, je me trouve dans le camp de réfugiés de Baosici."

En 1941, B.V. s'était trouvée dans le camp des Oustachis de Modric, près de Capljina. Tous les hommes qui avaient été capturés étaient emmenés et abattus à Bivolje Brdo près de Capljina, et leurs corps étaient jetés dans des fosses. Son frère et son père étaient parmi eux. En 1990, leurs ossements ont été transférés à la crypte de Prebilovci, que les Oustachis ont dynamitée et transformée en dépotoir. En 1944, toutes les femmes et tous les enfants du village de Klepci avaient été capturés et emmenés au camp de Capljina. Ils devaient être transportés au camp de concentration de Jasenovac. "Les Allemands voulaient des gens en échange de leurs morts, de sorte que les Oustachis nous ont livrés, en échange des Allemands morts." B.V. avait survécu à deux camps et, à présent, au troisième. Son village de Klepci, habité par des Serbes, a été rasé complètement à trois reprises : en 1941, en 1944 et en 1992.

"Lorsque j'étais derrière des barreaux à Dretelj, ils ont amené également : R.Z. (ménagère), G.S. (ménagère), M.P (une musulmane mariée à un Serbe), L.M. et S.Z. (retraitée). Quatre d'entre nous - O.D., J.M., A.V. et moi-même - et plus tard les autres femmes mentionnées, ont été torturées le plus."

Note: La déclaration de B.V. est signée, mais à sa demande expresse son nom n'est pas mentionné. Elle ne veut pas que sa déclaration soit rendue publique, étant donné que ses parents les plus proches sont toujours détenus.

(La présente déclaration est faite devant un représentant du Commissaire aux réfugiés de la République serbe).

ASSOCIATION DES SERBES DE BOSNIE-HERZEGOVINE CLUB "PATRIE KONJIC" 15 juillet 1992

CRIMES COMMIS PAR LES HOS (FORCES ARMEES CROATES) A L'ENCONTRE DE LA POPULATION SERBE DE BOSNIE-HERZEGOVINE (CAPLJINA)

AVANT LE DECLENCHEMENT DE LA GUERRE EN 1992

1. Le Docteur O.D., née en 1958 à Capljina, spécialiste en microbiologie résidant à Capljina.

Elle a été arrêtée dans son appartement par des membres des HOS le 25 avril 1992. Avant son transfert au camp de Dretelj, des membres des HOS l'ont violée chaque jour, plusieurs à la fois. Ils l'ont obligée à marcher nue et l'ont menacée en disant qu'elle ne mourrait pas avant d'avoir donné naissance à un "Oustachi". Ils lui ont passé un fer à repasser chaud sur le corps. Dans le camp de Dretelj, outre les viols, elle a été aussi soumise à la torture (ils introduisaient des clous métalliques sous ses ongles). Elle a essayé de se suicider. Elle est mère de trois enfants mineurs. La seule raison pour laquelle elle a été arrêtée et torturée est qu'elle était Serbe.

NOTE: O.D. vit actuellement à Visegrad. Elle a parlé ouvertement des viols à la télévision Novi Sad, mais sans entrer dans les détails. Elle a dit qu'une femme âgée de 65 ans était morte dans le camp de Dretelj à la suite de viols et qu'une jeune fille s'était suicidée. Son échange a eu lieu en août 1992. Son mari affirme que son état mental est déplorable et qu'elle ne veut plus parler des souffrances qu'elle a subies.

2. J.M., née en 1946 à Prebilovci, enseignante résidant à Capljina. Elle a été arrêtée dans son appartement et emmenée dans un hangar à tabac à Capljina. Elle était torturée et violée chaque jour. Elle était obligée de marcher nue et était présentée comme une "pute tchetnik". Elle a tenté de se suicider à plusieurs reprises. Son état physique et mental est très mauvais. Son échange ne s'est fait que récemment, car on avait découvert sur elle une liste de tortionnaires de femmes serbes.

NOTE: L'Association des Serbes de Bosnie-Herzégovine a présenté ces deux cas au Centre pour les droits de l'homme le 15 juillet conformément à la procédure confidentielle établie par la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social.

Ils est demandé d'assurer la protection appropriée en ce qui concerne les noms de ces personnes.

CONSEIL SERBE
CENTRE D'INFORMATION

K.S., Serbe, née le 13 mai 1941 à Glamoc, a fait la déposition suivante :

DEPOSITION

Les arrestations de Serbes à Bosanski Brod ont commencé à la mi-mai 1992. Des membres de la police militaire croate se sont rendus dans des maisons serbes et ont emmené des hommes et femmes serbes pour interrogatoire par la police militaire. Ils ne sont jamais revenus.

Le 7 juillet 1992, à 14 heures, des membres de la police militaire croate ont fait irruption dans ma maison et m'ont arrêtée ainsi que mon époux D.S. Ils nous ont emmenés au stade de Bosanski Brod. J'ai été placée dans le vestiaire des femmes au stade, où je me suis retrouvée avec 12 femmes serbes, dont certaines se trouvaient déjà là depuis un mois ou deux. Il y avait S.Z. (âgée d'environ 65 ans), M.S. (environ 54 ans) - le drapeau croate était "tatoué" sur son pied car ses deux fils ne combattaient pas du côté croate -, G.N. (1962), H.N., une musulmane de Kobas (environ 40 ans), R.S. (environ 70 ans) - ils ne l'ont pas maltraitée -, S.V. (environ 30 ans), S.V. (environ 30 ans) et une femme dénommée Smilja de Bosanska Gradiska - je ne me souviens pas de son nom de famille - qui n'a pas subi de sévices vu son grand âge. Mon mari a été placé dans la pièce réservée aux hommes, où se trouvaient dèjà de nombreux détenus serbes.

La nuit, des militaires croates battaient les hommes sur les terrasses, dans les sous-sols et dans les couloirs, là où ils leur tombaient sous la main; nous pouvions entendre leurs cris. Ils étaient battus par des soldats croates qui revenaient du front. Durant la journée, ils étaient soumis au travail forcé, ils lavaient les voitures des Croates, creusaient des tranchées, etc.

A la mi-juillet 1992, je ne me souviens plus exactement de la date, de violents combats ont éclaté sur le front; j'ai entendu des Croates tuer 12 Serbes la même nuit. Ils les ont tués dans l'enceinte du stade, je crois qu'ils devaient être 12 car j'ai entendu 12 coups de feu; je les ai entendus les envelopper dans des sacs en nylon, faire démarrer une voiture et emmener les corps quelque part; à leur retour, j'ai entendu un soldat croate dire : "Nous les avons envoyés à Milosevic par la Save". Je n'ai pas pu dormir cette nuit-là et je suis restée assise sur le matelas; la fenêtre de la pièce où je me trouvais, faisant face au balcon devant lequel se réunissaient les soldats croates, l'un d'eux a dit en me voyant : "Elle a tout vu, fille de pute". J'ai cru qu'ils allaient me tuer cette nuit-là, car des soldats ont fait irruption dans la pièce et l'un d'entre eux a dit : "Celle-ci, c'est fini pour elle". Toutefois, le chef de la prison est arrivé - je ne connais pas son nom - et leur a demandé de se calmer en disant "toute chose a ses limites et vous allez devoir me rendre des comptes". Il a ensuite quitté la pièce suivi par les soldats; personne n'est venu nous voir et on ne nous a rien donné à manger pendant trois jours après cela. Je ne connais pas le nom des Serbes qui ont été tués.

Nous, les femmes, nous avons été violées. Djuro et Dragan Lepen ont "tatoué" l'emblème national croate sur le pied de M.S.; ils l'ont battue également. Ils ont gravé le drapeau de la République croate avec l'emblème national sur la plante de ses pieds à l'aide d'un couteau et l'ont tailladée sous le bras. Les femmes plus âgées qui ne pouvaient pas avoir des relations sexuelles avec les musulmans et les Croates étaient forcées de pratiquer des fellations. De 10 à 15 Croates et musulmans entraient dans la salle où nous nous douchions habituellement et nous violaient. H.N., une musulmane, a été passée par dessus le mur séparant la salle des femmes de celle des hommes, car ils n'avaient pas la clé; lorsqu'ils l'ont ramenée, après l'avoir violée, elle était épuisée et contusionnée à cause des coups. Ils avaient placé un revolver dans sa bouche, introduit de force leurs mains dans son vagin et enfoncé une matraque dans sa bouche, et ils l'avaient battue avec tout ce qui leur tombait sous la main. Six ou sept Croates et musulmans se relayaient pour chaque femme. Les jeunes étaient emmenées entre une heure et cinq heures du matin à Korace, Kricanovo et Sijekovac pour être violées. Nous étions violées jusqu'à perdre connaissance, ensuite ils nous ranimaient dans les toilettes et nous ramenaient toutes couvertes de sang. Nous craignions la nuit.

Lorsque des représentants de la FORPRONU sont arrivés, ils nous ont tous chargés dans des voitures et emmenés au club de kayak situé en amont de la Save, où nous sommes restés trois jours jusqu'au départ de la Commission. L'automobile où je me trouvais était conduite par Nervin, un musulman, qui m'avait violée. J'ai demandé à Indira, qui allait nous prendre en charge à la police militaire, où ils nous emmenaient; elle m'a répondu qu'ils voulaient nous tenir à l'écart de la FORPRONU. Personne ne nous a vues.

J'ai été échangée le 25 août 1992 à Bosanska Gradiska. Le 20 août 1992, nous avons tous été conduits dans l'entrepôt du grand magasin "Beograd-Tulek". J'y suis restée cinq jours et j'ai été échangée le sixième. Quatre hommes et cinq femmes ont été échangés dans mon groupe. Les hommes étaient amenés à l'entrepôt uniquement la nuit, car le jour ils devaient faire des travaux dans la maison d'un musulman dont je ne connais pas le nom.

Mon mari n'a pas été échangé comme moi. R.M., mariée à un musulman, H.N., une musulmane, qui était folle et qu'ils violaient sans répit, et neuf hommes n'ont pas été échangés et ont été ramenés au stade.

La nuit du 31 août au ler septembre 1992, selon le récit fait par M. Dj. de Prnjavor, qui se trouvait avec mon mari à ce moment-là et a relaté les faits à ma soeur J.M., mon mari a été battu par des Croates et des musulmans toute la journée. Avant cela, il avait lancé sa chemise couverte de sang à R.M. qui se trouvait dans la salle réservée aux femmes. Après l'avoir battu, ils l'ont emmené dans la pièce tout couvert de sang, les murs de la pièce où les policiers militaires l'avaient battu étaient rouges de son sang et les Serbes ont dû les nettoyer. Il était encore en vie lorsqu'ils l'ont allongé sur un lit; alors un policier militaire est entré et l'a frappé à la tête avec une bouteille; mon mari n'a pas donné signe de vie. Au bout d'une demi-heure, un médecin a été appelé et il a signé l'acte de décès mentionnant que mon mari s'était tué. Ils ont placé son corps dans un cercueil métallique et l'ont emporté.

E/CN.4/1993/86 page 34

Milorad Vukovic (âgé d'environ 60 ans) a été arrêté en avril 1992 et trouvé mort à proximité de la rivière Save, les mains liées à celles d'un autre homme. Il avait été décapité et les Croates ont présenté une photo de lui à son épouse Borka Vukovic à Bosanski Brod.

En juin 1992, la police militaire a arrêté Veljko Repija, un Serbe âgé d'une quarantaine d'années, dans son appartement et il n'est jamais revenu.

De nombreuses femmes de Bosanski Brod étaient violées et torturées chaque nuit, alors que beaucoup d'hommes serbes disparaissaient sans laisser de trace.

Je suis de retour à Bosanski Brod. J'ai retrouvé la tombe de mon mari. Certaines des femmes avec lesquelles je me trouvais dans le camp ont été échangées.

Belgrade, le 7 janvier 1993

Déposition enregistrée par Ksenija Lukic Déposition faite par K.S.

Le texte original de la déposition est conservé dans la documentation du Centre d'information du Conseil serbe et est classé dans le dossier intitulé : Viols - Bosnie septentrionale.

CONSEIL SERBE
CENTRE D'INFORMATION

DEPOSITION

de G.C., Serbe (né en 1949), de Donje Selo près de Konjic, hébergé temporairement à Boracko Jezero.

Le village serbe de Donje Selo où j'habitais avec ma famille a été attaqué, le 20 mai 1992, par les forces croates et musulmanes. Rajko Ninkovic (45 ans) a été tué. Le lendemain, le 21 mai 1992, un autre village serbe des environs, Bjelovcina, a également été attaqué et Donje Selo à nouveau bombardé. Le 22 mai 1992, des soldats croates et musulmans ont arrêté tous les habitants du village de sexe masculin et un grand nombre de femmes, ils les ont emmenés au camp de détention de Celebici, à sept kilomètres de Donje Selo. Le même jour, ils ont incendié neuf maisons serbes : la mienne a été l'une des premières car nous étions assez fortunés; mais il y a également eu une maison de 600 m environ, une boutique, un café, un entrepôt de matériaux de

construction, un pavillon de 50 m de superficie habitable, des fermes.

Le 25 mai 1992, le village de Bradina entièrement peuplé de Serbes a été attaqué et entièrement détruit.

J'ai passé ces quelques jours chez mon beau-frère T.C. car sa maison n'avait pas encore été incendiée. Lorsque Donje Selo est tombé entre les mains de l'armée croate et musulmane, mon mari et d'autres habitants du village ne se sont pas rendus mais se sont cachés dans les environs. Le 27 mai 1992, Sevko Niksic, chef de la police de Konjic (sous les ordres duquel mon mari avait travaillé), Jasmin Guska, chef du commissariat de police, Zvonimir Belsa dit "Nono", ancien chef du commissariat de police, Ibrahim Djuro, membre de l'équipe de football "Sarajevo", et plusieurs autres que je connaissais de vue mais dont j'ignorais le nom sont arrivés chez mon beau-frère; ils ont mis le feu à quatre autres maisons serbes : ma résidence d'été et les maisons de mon beau-frère M.C., d'O.C., et celle de mon autre beau-frère T.C. Le 27 mai 1992, Sadik Teletovic, musulman de Konjic, a tué mon beau-frère M.C. (né en 1937), après l'avoir obligé à lui montrer la grotte qui nous servirait de cachette lorsque l'armée arriverait.

J'ai été arrêtée ainsi que mon beau-frère T.C. Nous avons été conduits au camp de détention de Celebici, caserne abandonnée par l'armée yougoslave. Là, on m'a conduite auprès d'Azem Delic, musulman de Konjic, commandant en second du camp. Il m'a demandé où se trouvait mon mari et, comme je l'ignorais, il m'a frappée, menaçant de m'envoyer à Grude, camp de détention croate pour Serbes. Puis il m'a emmenée dans une autre pièce dans laquelle se trouvaient cinq lits. Un autre musulman de Dzajic et un certain Cosic du village d'Ibar près de Celebici nous ont accompagnés. Il a dit à Cosic de rester à la porte. Dzajic s'est allongé sur un lit et Azem m'a déshabillée. Je pensais qu'il allait me donner des coups de bâton mais il m'a violée; il a été le premier à le faire, puis ils sont partis. Je suis restée seule mais, peu après, un Albanais du nom de "Sok" est arrivé; il faisait son service

militaire dans l'armée yougoslave et, lorsque celle-ci s'est retirée, il a décidé de rester. Il a voulu lui aussi me violer. J'ai résisté et j'ai pleuré. Il a fini par s'excuser et partir. Cette nuit-là, on m'a laissée seule.

La nuit suivante aussi, personne ne m'a touchée. Mais la troisième nuit, ils m'ont emmenée au corps de garde, dans la pièce dans laquelle se tiennent les soldats. Je ne me souviens plus de l'heure qu'il était mais je sais qu'il y avait beaucoup de soldats. Ils m'ont ordonné de me déshabiller et m'ont violée. Il faisait sombre et je n'ai reconnu personne. Trois d'entre eux m'ont violée, un quatrième n'a rien fait. La quatrième nuit, ils ont ramené de jeunes Serbes de Bradina et sont allés un peu partout avec elles et les ont violées. Pendant qu'elles étaient là, ils m'ont laissée tranquille.

Le 15 juin 1992, 13 Serbes de Donje Selo ont été tués par un obus dans la salle des sports de Konjic où ils étaient détenus. Il s'agit de Vellmir Cecez (1952), Vlado Cecez (1950), Millos Cecez (1950), Dusan Cecez (1952), Pero Cecez (1964), Mirko Cecez (1952 ou 1953), Predrag Kuljanin (1965 ou 1966), Tihomir Kuljanin (1959), Rade Ninkovic (je crois qu'il est né en 1949 mais je n'en suis pas sûre), Mirko Ninkovic (1963), Stevo Ninkovic (environ 1968), Novica Zivak (1966 ou 1967), Zeljko Cecez (1966) tué à Celebici. Ils n'ont pas été enterrés au cimetière mais près des maisons. Les musulmans de Prevalj, village musulman, ont bombardé la salle des sports. J'ai raconté tout cela à Nurko, j'ai pleuré mais il m'a tout de même violée. Il m'a ensuite reconduite en voiture à l'endroit d'où je venais et je n'ai plus été violée. Azem Delic a emmené avec lui M.A. plusieurs fois; il se la réservait et ne permettait à personne d'autre de la toucher.

En juillet 1992, les musulmans ont amené au camp cinq femmes de Zukici dont une adolescente de 13 ans. Delic a essayé de la violer mais il en a été empêché par Pavo Mucic, le commandant de la prison, qui est venu de Konjic pour la sauver. Les femmes ont été violemment frappées, y compris l'adolescente, à coups de matraque et à coups de pied sur tout le corps. Le lendemain matin, Pavo est apparu à la porte et leur a demandé comment elles allaient. Elles ne savaient pas pourquoi elles avaient été frappées. Il a demandé à l'adolescente : "As-tu eu peur, petite ?", et elle a répondu "Oui, bien sûr". Il est intervenu pour les faire libérer et est reparti avec elles : il a emmené l'adolescente à Konjic chez des parents à elle. Quant aux femmes - Sofija Djordjic (environ 65 ans), Andja Djordjic (45 ans), Mara (une vieille femme) et Jelenko Djordjic (environ 47 ans) - elles ont été tuées par un musulman, Redzo Balic, de Bale près de Bradina. Ses deux fils sont restés au camp. Je voudrais dire que les habitants de Zukici n'étaient pas armés. Je l'ai appris de M.A. et du garde musulman.

Pendant mon séjour au camp, j'ai vu des musulmans torturer des Serbes. Je les ai vus à l'oeuvre au tunnel "Devetka" à Bradina : ils les faisaient aligner contre le mur extérieur, les mains levées, ou les faisaient asseoir pendant des heures sous la pluie froide qui les trempait, et ils les obligeaient à chanter et à apprendre le Coran. Ceux qui ne connaissaient pas le Coran étaient frappés. Je les ai vus frapper à mort Slavko Susic (40 ans) enseignant. Delic lui a donné des coups de bâton sur le dos jusqu'à ce qu'il s'effondre sur le sol, presque mort. Delic l'a achevé à coups de pied.

Ils l'accusaient de posséder une station de radio, ce qui n'était pas vrai, mais il avait le tort d'être un Serbe important. A ma connaissance, 17 Serbes ont ainsi été frappés à mort : Pero Mrkajic (60 ans) de Bradina, Simo Jovanovic d'Ibar (50 ans), Cedo Avramovic (né en 1949), enseignant, et quelques Serbes de Bjelovcina et de Bradina dont j'ignore le nom mais que je connaissais de vue.

Des représentants du CICR ont visité le camp de Celebici à plusieurs reprises mais sans voir les femmes qui y étaient cachées. Je ne sais pas si certains hommes aussi étaient cachés. Nous n'étions pas autorisées à sortir ni à nous montrer aux fenêtres mais je me suis rendu compte que c'étaient des représentants du CICR au moment où ils partaient. Une fois je leur ai parlé; c'est la première fois qu'ils entendaient parler de nous. Ils ont relevé mon nom et celui de M.A. Peu après, le 31 août 1992, nous avons été libérées.

Après chaque visite des représentants du CICR, des hommes étaient frappés à mort pour avoir raconté comment les musulmans les torturaient. Une fois, ceux-ci ont mis de la poudre sur les jambes d'un jeune Serbe de 17 ans, Nedeljko Draganic, et y ont mis le feu; ils ont entaillé tout son corps avec un couteau brûlant, mais ont fini par le libérer. Ils en ont fait autant sur Spasa Miljevic, Serbe de Konjik, qu'ils ont brûlé avec un couteau chauffé au rouge; Dusan, chauffeur de taxi serbe de Bjelovcani, a subi le même sort; d'autres, comme Branko Gotovac (1937), de Viniste, par exemple, a eu une hernie à la suite des travaux pénibles qu'il avait faits. J'ai vu tout cela parce que je me trouvais à proximité du camp. Srdja, Serbe de Bradina, a eu un bras cassé; Sava Djordjic a eu l'oreille gauche coupée, Nedjo Kuljanin un auriculaire, etc. J'ai vu des Serbes marcher avec des béquilles, les bras et la tête bandés, épuisés. J'en ai vu massacrer certains. Lorsqu'une voiture venait prendre un Serbe qui avait été tué, les musulmans disaient qu'il était mort du diabète, d'une grève de la faim ou d'un infarctus. Ils ont dit que Zarko Mrkajic avait été étranglé par Slavko Susic, alors que j'ai vu Azem Delic le tuer.

Mon mari se cachait à Donje Selo, mais pendant que j'étais dans le camp musulman je suis restée sans nouvelles de lui. Lorsque je suis rentrée au village le 31 août 1992, mon beau-frère m'a dit que mon fils était parti la veille pour le territoire serbe. J'ai été surprise de voir mon beau-frère, mais il m'a dit que mon mari était parti une semaine plus tôt avec notre fils. Les enfants de mon beau-frère se cachaient à proximité de la maison. Le 29 septembre 1992, ils sont partis pour aller en territoire serbe en suivant la Neretva, en direction du village de Bijela. Le 22/23 août 1992, mon mari a été tué par une mine. Notre fils est parvenu en territoire serbe. Les enfants de mon beau-frère ont été tués le 2/3 septembre 1992. Nous avons appris leur mort le 5 septembre 1992 seulement. Un musulman, Jasna Dzumur, président de la Commission étatique des prisonniers à Konjic, accompagné de quatre soldats musulmans, m'a demandé d'aller identifier les corps avec lui. J'ai refusé, mais ils m'ont obligée à les suivre. Les enfants de mon beau-frère, R. C. (1964) et R. C. (1965), étaient reconnaissables, mais mon mari était défiguré; son corps était noir et ils lui avaient arraché tout ce qu'ils avaient pu de la tête (les yeux, les oreilles, le cerveau, tout). C'est à peine si je l'ai reconnu. Le lundi 7 septembre 1992, nous avons été autorisés à enterrer les enfants de mon beau-frère. Le corps de mon mari

E/CN.4/1993/86 page 38

ne m'a été remis que le 18 septembre grâce à un Croate, Zdenko Sagolj "Pisak", qui leur a dit qu'ils devaient restituer son corps pour des raisons humanitaires. Nous l'avons enterré près de la maison de mon beau-frère.

J'ai réussi à quitter le territoire musulman. A présent, mes enfants et moi sommes en territoire serbe. Nous avons tout perdu, mais la vie doit continuer. Mes enfants sont mon seul espoir.

Belgrade, le 7 juillet 1993

DEPOSITION RECUEILLIE PAR : Ksenija Lukic (<u>signature</u>)

DEPOSITION FAITE PAR : G. C. (<u>signature</u>)

L'original se trouve dans les archives du Centre d'information du Conseil serbe, dans le dossier : Viols en Herzégovine.

CONSEIL SERBE
CENTRE D'INFORMATION

O.G., née à Vukovar le 20 octobre 1940 et habitant dans cette ville, a fait la déposition suivante le 20 février 1992 à Belgrade.

DEPOSITION

J'ai été grièvement blessée par une grenade chez moi, à Vukovar, le 23 octobre 1991 et j'ai été emmenée à l'hôpital de Vukovar. Mon mari, V.G., était lui aussi à l'hôpital avec moi. Il a été hospitalisé pendant huit jours environ. Pendant mon séjour à l'hôpital, mon lit a été placé dans le couloir du Service de médecine interne. Etant donné que mon mari et moi avions travaillé à l'hôpital pendant longtemps, nous connaissions tout son personnel. Le comportement du personnel médical vis-à-vis de moi, qui était grièvement blessée, a été déplorable. Les chirurgiens se sont tout juste souciés de panser mes blessures. J'ai retrouvé T.J. et sa femme V. à l'hôpital. Ils étaient nos voisins et nous les connaissions bien. T. était grièvement blessé : sa jambe droite avait été amputée au-dessous du genou. V. m'a confié que certains Serbes blessés qui étaient à l'hôpital et qui devaient être renvoyés dans leurs foyers disparaissaient pendant la nuit. Elle n'a mentionné aucun nom, mais comme son mari T. était dans les sous-sols de l'hôpital, elle était allée le voir et le savait. Des membres de la Garde nationale croate armés de fusils venaient tout le temps à l'hôpital. Chaque fois qu'ils venaient, ils saluaient le docteur Vesna Bosanac et le docteur Juro Njavro avec deux doigts levés. Le 30 octobre 1991 dans la soirée, l'infirmière en chef Binazija Kolesar, appelée "Biba", m'a dit que je devais quitter l'hôpital et que je serais transférée dans l'abri de "Komerc" situé dans le complexe de "Borovo". Ayant de graves blessures à la tête, dans le dos et à la colonne vertébrale, j'ai été surprise qu'ils m'obligent à aller là-bas. Je les ai suppliés de me garder à l'hôpital jusqu'au lendemain. Le docteur Jagetic est venu et je lui ai demandé à être transférée dans les sous-sols où mon mari se trouvait, mais il m'a répondu que ce n'était pas possible. Il est allé voir le docteur Vesna Bosanac, est revenu et m'a dit que mon mari V. et moi devions être transférés à l'abri de "Komerc" dans la matinée.

Le lendemain matin, environ sept d'entre nous ont été transférés dans l'abri de "Komerc" : moi, mon mari V., T.J. et sa femme V., V.V. et deux femmes; nous étions serbes pour la plupart.

Lorsque nous sommes arrivés à l'abri de "Komerc", celui-ci était commandé par un homme brun appelé "Brko", qui n'est resté que deux jours puis a disparu. Il a pris nos noms. Il était accompagné d'un homme appelé "Gagi" âgé d'une trentaine d'années, le teint mat, les cheveux coupés court avec une boucle d'oreille et trois lignes rasées de chaque côté de la tête au-dessus des oreilles. Il avait un fusil et portait une tenue de camouflage. Dans cet abri, il y avait de nombreux membres de la ZNG (Garde nationale croate), blessés pour la plupart, deux ou trois femmes en uniforme et une trentaine d'hommes et de femmes serbes, dont la plupart étaient blessés. Nous devions garder le silence. Nous n'avions pas le droit de dire un mot. "Gagi" s'adressait à nous en hurlant alors qu'il se montrait gentil avec d'autres personnes.

Martin Sablic était également dans l'abri : il était arrivé deux jours après notre transfert. "Gagi" nous a réunis et nous a dit qu'il y aurait quelques changements et que dorénavant Martin Sablic exercerait les fonctions de commandant chargé des civils tandis que lui-même, "Gagi", commanderait les membres du ZNG.

Bartul Domazet se trouvait lui aussi dans l'abri de "Komerc". Il était arrivé de l'hôpital. Il était blessé. Une fois, il s'est mis à crier après T.J., disant que l'on créait dans l'abri des nids de Tchetniks et que ces derniers prenaient la place des combattants qui auraient dû être soignés. T. n'a pas dit un mot.

Lalosav Bosanac, le mari du docteur Vesna Bosanac, venait parfois à l'abri. Il était le commandant de tout le complexe de "Borovo" et tous, y compris Martin Sablic, étaient soumis à son autorité. En plus de ces personnes, Arvaj Karcika avait trouvé lui aussi de quoi être très occupé dans l'abri : il faisait des commissions pour Martin et "Gagi", passant son temps à aller et venir amenant des choses ou accompagnant des personnes.

Le 4 novembre 1991, Sinisa Vlaisavljevic, un jeune homme de Preradoviceva ulica, à Vukovar, dont le père était boucher, a été emmené hors de l'abri de "Komerc". Sinisa, blessé, avait été à l'hôpital. Il était serbe. "Gagi" est venu le chercher et ils l'ont emmené quelque part. Sinisa n'est jamais revenu et je ne sais pas ce qui lui est arrivé.

Le 5 novembre 1991, "Gagi" est arrivé avec deux membres de la police militaire de la ZNG et a demandé à voir T. Ils lui ont demandé où était son fils. Il leur a répondu que son fils était à Osijek, qu'il travaillait là-bas. "Gagi" lui a dit qu'il lui montrerait un film pour qu'il voie où était son fils, ajoutant qu'il prenait la place des gardes. "Gagi" et les deux gardes sont ensuite partis. T. a dit qu'il avait le pressentiment que quelque chose allait arriver cette nuit, qu'il allait partir cette nuit, qu'il ne survivrait pas. Nous avons tous pleuré car nous dormions tous dans la même pièce.

Le 5 novembre 1991, "Gagi" est arrivé et a demandé où était mon mari V. Lorsqu'il l'a trouvé, il lui a dit de le suivre. V. est parti avec lui et un autre homme a été immédiatement conduit à son lit. Je l'ai supplié de me dire où était mon mari et il m'a répondu qu'il ne le savait pas. Comme je pleurais et demandais à voir mon mari, le docteur Kuzmanovic m'a chuchoté qu'il était à la prison de Vukovar avec V.V. et un autre homme qui avait été emmené hors de l'abri le même jour, ou plus précisément la même nuit. Tous les trois avaient donc été emmenés ailleurs.

Nous n'avions pas le droit de nous parler et nous étions constamment sous surveillance. Les Croates que nous connaissions bien nous évitaient, restant bien à l'écart.

Le 6 novembre 1991, T.J. a été emmené hors de l'abri de "Komerc"; "Gagi" est venu le chercher et l'a emmené. T.J. marchait avec des béquilles. Chaque fois que des hommes étaient emmenés, Martin Sablic se trouvait dans l'abri et savait ce qui se passait, mais il ne se montrait pas; seul "Gagi" venait.

T.J. n'est jamais revenu et nous ne savons pas ce qui lui est arrivé. Nous avons entendu dire que "Gagi" venait de Sinj et qu'il vivait quelque part à Jarvina ou dans un village voisin.

Après le départ de T.J., V. et moi sommes restées seules. Le 7 novembre 1991 dans la matinée, Ana Lukic est arrivé à l'abri de "Komerc". C'était une de mes collègues et une amie de la famille. Elle et son mari Bogdan travaillaient à l'hôpital. Elle m'a dit qu'elle était arrivée pendant la nuit vers 2 heures du matin, qu'elle avait dû fuir les sous-sols où elle s'était cachée pendant un mois car elle avait été violée cette nuit-là par un garde qui n'avait pas arrêté de descendre aux sous-sols depuis plusieurs nuits, la menaçant de la tuer. Elle m'a raconté qu'elle l'avait supplié de ne pas la tuer, disant qu'elle pourrait être sa mère, mais il lui avait répondu qu'il s'en moquait éperdument et il l'avait violée. Elle s'était alors enfuie des sous-sols et était venue à l'abri de "Komerc" où elle avait été interrogée par un certain Bozo, de la police militaire, par une blonde aux cheveux décolorés (qui s'occupait de toutes les listes) et par Arvaj Karcika. Elle leur avait confié qu'elle avait été violée car ils pensaient que c'était une espionne. Ils lui ont dit qu'elle devait en informer Martin Sablic, ce qu'elle a fait dans la matinée. Elle connaissait bien Sablic car ils étaient voisins. Elle le craignait beaucoup et n'arrêtait pas de me dire qu'il allait la tuer.

Dans la nuit du 7 novembre 1991, nous avons été transférées à l'abri de "Nova Obucara". Martin Sablic est venu lui aussi dans le nouvel abri comme commandant. Bartol Domazet est venu également. Les deux hommes étaient responsables de l'abri et prenaient toutes les décisions. Un garde appelé "Siptar" est venu se joindre à eux. Il était toujours armé : il avait un couteau, une hache, des bombes et un fusil. Il portait un chapeau pointu noir et une veste noire. Il n'arrêtait pas de crier partout dans l'abri "une balle dans la tête ! une balle dans la tête !". Martin faisait sans cesse le tour de l'abri, se contentant de regarder sans dire un mot. V., Ana et moi étions dans un compartiment à côté les unes des autres. Nous n'étions pas autorisées à aller où que ce soit. Le garde dans l'abri s'appelait Franjo Bauer. Sa femme, Violeta, établissait quelques listes et distribuait la nourriture. Stipo Kovacevic, de Bogdanovci, qui nous a torturées, était là lui aussi. Sablic et Bartol avaient des fusils. Le 16 ou le 17 novembre 1991, entre 20 heures et 21 heures, Martin Sablic, Bartol Domazet, "Siptar", Stipo Kovacevic, Franjo Bauer et deux membres de la police militaire de la ZNG sont entrés dans notre compartiment. Sablic a dit que notre compartiment serait fouillé, qu'ils cherchaient des armes ou des couteaux. Il s'est tourné vers nous trois, nous a désignées chacune du doigt et a ordonné une fouille minutieuse.

Nous avons été fouillées par Franjo Bauer, Domazet, "Siptar", Kovacevic et les deux membres de la police militaire. Ils nous ont fouillées à trois reprises, Martin leur ordonnant à chaque fois de nous fouiller à nouveau. Comme ils n'avaient rien trouvé, Martin a dit : "A présent, c'est moi qui vais vous fouiller". Martin a fouillé Ana lui-même. Il l'a fouillée minutieusement, s'est assis et l'a regardée d'un air cynique. Ana avait peur. Mes affaires et celles de V. n'avaient pas été fouillées aussi minutieusement. Tandis qu'il fouillait les affaires d'Ana, Martin a trouvé quatre livrets

militaires (appartenant à son mari et à ses fils), deux passeports et deux ou trois livrets de caisse d'épargne. Lorsqu'il a trouvé tout cela, il lui a demandé où se trouvaient son mari et ses fils. Il lui a dit que son mari leur tirait dessus. Ana lui a dit qu'ils étaient tous à Subotica. Il a vu d'après le livret de caisse d'épargne que de l'argent avait été retiré environ un mois plus tôt. Etant donné que le livret était au nom de son mari, il l'a accusée de le cacher, déclarant que le livret en était la preuve. Elle lui a répondu que c'était elle qui avait retiré de l'argent. Il lui a demandé où était son autorisation; elle lui a répondu qu'elle n'en n'avait pas car elle connaissait un caissier à la banque qui lui donnait l'argent. Il ne l'a pas crue. Il lui a dit qu'ils la soupçonnaient de vouloir s'enfuir. Bauer a ajouté qu'elle devrait avoir honte de garder les livrets militaires, que lui-même avait honte d'avoir été soldat et qu'il avait brûlé son propre livret. Pendant tout le temps qu'a duré la fouille, "Siptar" est resté à côté de Martin et a regardé. Bartol quant à lui allait et venait, observant la fouille. Puis, Sablic a regardé "Siptar" et lui a demandé : "Avez-vous pris ce qu'elles avaient ?". "Siptar" a répondu : "Oui, tout est en ordre". Sablic a regardé Ana d'un air cynique et a dit : "Ce n'est pas terminé".

J'ai été interrogée par Sablic, qui m'a demandé où était mon mari et si j'appartenais à une famille importante de Vukovar; il m'a dit qu'il savait où mon mari travaillait.

Lorsque la Garde a trouvé sur V. le passeport de son mari, le sien et une photo de son fils en uniforme militaire, ils se sont exclamés : "Mon Dieu, c'est la femme de T.J. !". Martin a examiné les documents. Il a remis les livrets militaires et les passeports aux membres de la police militaire en leur disant qu'ils pouvaient les garder. Il s'est tourné vers V. et Ana et leur a dit en les désignant du doigt : "Toi et toi, emballez vos affaires". Il m'a ordonné d'aller me coucher. J'avais des pansements partout, y compris sur la tête. "Siptar" a ensuite emmené Ana et V. dans le couloir vers la sortie. Au bout de quelque temps, j'ai demandé à une femme d'aller voir où elles étaient. Elle m'a dit qu'elles étaient assises à l'entrée de l'abri. Au bout d'une heure et demie, "Siptar" a ramené Ana et V. dans notre compartiment, mais ne les a pas quittées des yeux une seconde. Puis des pompiers sont venus à l'entrée de l'abri pour remplir le réservoir d'eau. Lorsqu'ils ont fini leur travail, "Siptar" a fait un signe de tête à Ana et à V. pour qu'elles se lèvent et le suivent. Elles sont parties et ne sont jamais revenues. Je n'ai jamais revu Ana et V. Elles ont pris leurs affaires personnelles avec elles.

Juste avant la reddition, une jeune blonde est allée de compartiment en compartiment pendant deux nuits de suite et a lu des listes de noms de personnes. Elle a lu des noms, précisant que si certaines des personnes citées ne sortaient pas dans le couloir, elles seraient immédiatement abattues, tout comme ceux qui les connaissaient et ne les dénonçaient pas. Un soir, ils ont lu une liste de 15 personnes qu'ils ont emmenées hors de l'abri. Il y avait, entre autres, le nom d'Uros Neducic de Lusac, un Ostojic. J'ai conclu, d'après leurs noms et leurs prénoms, qu'ils étaient tous Serbes. Le lendemain soir, ils ont lu les noms de six ou sept personnes qui ont été emmenées hors de l'abri. Certains des membres d'un groupe ont été emmenés dans la salle à manger (c'était un grand groupe) où ils ont été interrogés. Je n'ai pas osé sortir; personne n'avait le droit de quitter les compartiments. Je n'ai donc

pas vu qui ils étaient. Je connaissais leurs noms à l'époque, mais je ne peux pas m'en souvenir aujourd'hui. Un soir, avant la reddition, Martin Sablic et Bartol sont arrivés et ont demandé à tous de remettre leur insigne HDZ, leurs cartes de membre et tout autre emblème. Ils ont descendu le drapeau croate à l'entrée et ont rempli un sac avec les insignes et les documents. Ils ont tout emmené avec eux. Dix minutes après, tous ceux qui portaient des uniformes les ont troqués contre des vêtements civils, surtout des bleus de travail.

Parmi les personnes que j'ai vues dans l'abri, il y avait aussi Jure Marusic que je connaissais comme donneur de sang. Il était toujours en train de traîner dans l'abri, passant son temps à crier, toujours en contact avec Sablic, entrant et sortant de son compartiment, où ils se rencontraient. Une jeune femme replète, qui était armée et accompagnée de gardes, venait aussi dans le compartiment de Sablic. Ils recherchaient des personnes pour les emmener au front. Je ne sais pas qui ils ont ainsi emmené, car je n'étais pas autorisée à quitter mon compartiment, mais ils ont toujours fait cela à la hâte et dans une grande panique. Une fois, quelqu'un a tiré un coup de feu dans le couloir tandis qu'ils cherchaient des personnes. Je ne sais pas qui a tiré.

O.G. (Signature)

Note : Ana Lukic a été tuée (confirmé par son mari).

Documentation au Centre d'information du Conseil serbe, dossier : Vukovar.
